



FÉDÉRALISME B1

Bouchard reproche à Mulroney d'utiliser la peur



Le chef du Bloc québécois à la Chambre des communes, Lucien Bouchard, s'est dit indigné et surpris des propos de son ancien ami Brian Mulroney à propos du sort des pensions de travailleurs québécois dans un Québec indépendant.

MONT MALAMUT A4

L'imbroglio sera réglé d'ici décembre, selon Stuart-Mills

ÉDUCATION A5

Une page sur les élections scolaires dans la région

CAMIONNAGE A8

Amende de 500 \$ à R. Lavoie Trucking aux É.-U.

SYNDICATS C9

Loumède quitte la présidence de la FAS avec fracas

TABLOÏD SPORTS

Les Nordiques rétrogradent Marc Fortier à Halifax



Le hockeyeur Marc Fortier, originaire de Windsor, s'est montré déçu après que la direction des Nordiques lui ait indiqué le chemin du club-école de Halifax, hier. Stéphane Morin est rappelé en relève.

MÉTÉO A2

(310^e jour de l'année)

Pluie: 8 à -5 C
Lever du soleil: 6h33
Coucher du soleil: 16h28
Demain: nuages et soleil

Le principal indicateur économique chute encore

Larry WELSH

Ottawa (PC)

Rien ne permet encore de penser que la récession est à son plus fort, un important indicateur économique sur l'évolution future du commerce ayant signalé une baisse pour le septième mois d'affilée.

Le principal indicateur composite, qui porte les fluctuations de 10 secteurs de l'économie allant des ventes de meubles aux cours des valeurs boursières, a fléchi en août, a annoncé hier Statistique Canada.

Et le ralentissement des affaires s'est en fait accéléré en août après avoir quelque peu freiné en juin et juillet, a noté l'agence fédérale.

Seulement deux sur dix

Le principal indicateur composite a chuté de 0,3 pour cent en août, après avoir subi une baisse de 0,2 pour cent en juin et juillet.

Le principal indicateur donne une bonne idée du comportement de l'économie au cours des six à neuf prochains mois et seulement deux des 10 secteurs surveillés par l'indicateur ont grimpé en août, comparativement à trois d'entre eux en juin et juillet.

Les nouvelles commandes de produits manufacturés ont augmenté et on a su maintenir le contrôle des inventaires dans les usines et les fabriques.

Mais des avis de mise à pied ont continué à être distribués un peu partout au pays, ce qui a contribué à un recul marqué dans les autres secteurs de l'économie.

Le logement

«L'indice du logement a poursuivi son évolution à la baisse, le nombre de mises en chantier ayant régressé dans toutes les régions et le taux d'occupation des immeubles ayant continué de grimper», a observé Statistique Canada.

L'indice de l'agence des dépenses en matière d'habitation a fait un plongeon de 3,3 pour cent.

La faiblesse de l'industrie de la construction a débordé sur d'autres secteurs, entraînant une baisse des ventes de meubles, d'électroménagers et d'équipement de loisir, ainsi que des licenciements dans les affaires et les services personnels. Les grèves ont par ailleurs érodé les revenus des travailleurs.

Bourses

Les indicateurs des marchés financiers ont aussi enregistré des baisses, la Bourse de Toronto ayant effectivement subi un recul de 1,4 pour cent en août et la masse monétaire s'étant

contractée de 1,2 pour cent, inflation prise en compte.

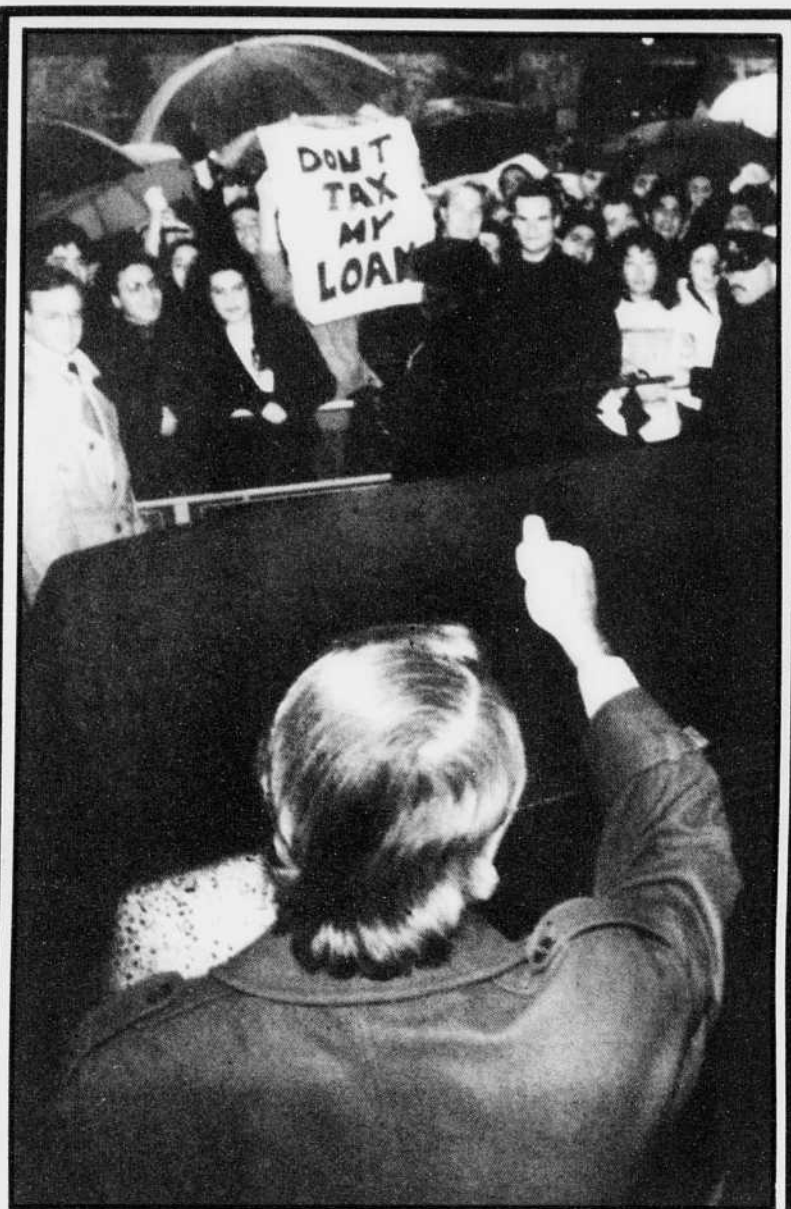
Statistique Canada avait rapporté la semaine dernière que l'économie avait nettement régressé en août, et plusieurs économistes avaient alors déclaré que la récession était arrivée.

Une récession se produit après deux trimestres ou plus de croissance négative de l'économie, et l'agence fédérale a déjà fait état d'une contraction de l'économie au taux annuel de 1,6 pour cent durant avril,

mai et juin.

L'importante baisse constatée en août signifie que l'économie a aussi subi une contraction durant juillet, août et septembre, estiment les économistes.

C'est à la fin de ce mois-ci que Statistique Canada émettra son dernier rapport sur la situation, au moment de la publication de la performance de l'économie au cours du mois de septembre.



«Votez pour un autre!»

Après un accueil froid à l'Université York de Toronto, où des étudiants l'attendaient de pied ferme, hier, le premier ministre Brian Mulroney a été pour le moins catégorique. «Si vous cherchez quelqu'un pour vous dire ce que vous voulez entendre, a-t-il lancé, votez pour quelqu'un d'autre.» Les détails en page B3.

Un pasteur exclu des élections scolaires à cause de sa religion

Pierre SÉVIGNY

Plessisville

Un pasteur de l'Eglise évangélique baptiste de Plessisville, Daniel Bernier, dénonce vivement l'attitude du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) qui le prive de son droit de voter et de se faire élire comme commissaire dans le cadre de la présente campagne électorale à la Commission scolaire Jean-Rivard de Plessisville.

Non sans difficultés, M. Bernier a appris au cours des derniers jours que son éventuelle candidature à l'élection ne serait pas reconnue en raison de sa religion. C'est un récent amendement à l'article 18 de la Loi sur les élections scolaires, en vigueur depuis le 17 octobre dernier seulement, qui est à l'origine de cette situation que M. Bernier qualifie d'injuste.

Il soutient que, d'une façon arbitraire, le MEQ a décidé de reconnaître sa religion avec le groupe des protestants, ce qui, dit-il, «m'empêche d'exercer mon droit le plus fondamental dans une démocratie en me radiant de la liste électorale de la Commission scolaire Jean-Rivard». Pourtant, trois des quatre enfants de M. Bernier fréquentent les écoles de cette commission scolaire.

«Je ne ferai pas que signer des chèques»

— Georges Émond

Michel MORIN

Deauville

Un mandat de quatre ans pendant lequel il ne fera que signer des chèques? Georges Émond, le nouveau maire de Deauville, ne voit pas l'avenir de la même façon que certains observateurs de la scène politique régionale.

«Comme maire, je ne ferai pas que signer des chèques, proteste Georges Émond. C'est vrai que les six conseillers élus font tous partie de l'équipe Deauville, du maire sortant Egide Marcoux. Mais comme nos programmes électoraux se ressemblaient en plusieurs points, je pense que nous serons en mesure de travailler vers un objectif commun, soit le développement de Deauville.»



Georges Émond, le nouveau maire de Deauville

Le nouveau maire soutient d'ailleurs que quatre des six conseillers «ont beaucoup de sympathie» à son égard.

Par rapport à son implication au sein de la MRC de Sherbrooke, le maire Émond, qui est également fonctionnaire pour le compte de la Ville de Sherbrooke, n'entrevoit aucune difficulté à assumer son rôle de représentant des citoyens de Deauville devant le nouveau maire de Sherbrooke.

«On se plaît à dire que je ne pourrai pas voter contre mon patron, que je serai toujours en conflit d'intérêts. Je ne vois pas mon rôle de cette façon, dit-il. Je vais d'abord me familiariser avec cette nouvelle structure et, si je me sens mal placé ou pris entre l'écorce et l'arbre, je pourrai me faire remplacer par un conseiller municipal. Le maire suppléant de Deauville pourra participer à l'assemblée de la MRC de Sherbrooke et adopter une position pour protéger les intérêts de nos citoyens.»

La municipalité de Deauville a déjà refusé d'adhérer à la Société de développement économique du Sherbrooke métropolitain. Georges Émond entend-il revenir sur ce dossier?

«Cette question a été tranchée par l'ancien conseil municipal et je n'ai pas l'intention d'y revenir. A moins que les nouveaux conseillers veulent en rediscuter.»

Plainte dans le district 4

Aucun incident majeur n'a par ailleurs assombri le déroulement du scrutin de dimanche à Sherbrooke, auquel ont participé 31 293 électeurs, sur une possibilité de 55 627.

Avec un taux de participation de 56,2 pour cent, les élections municipales de 1990 à Sherbrooke ont égalé le record de participation atteint en 1982, de 56 pour cent.

Le président des élections, Pierre Huard, a toutefois indiqué qu'une plainte a été déposée par une candidate dans le district 4 (centre-ville) contre une organisation rivale, qui a fait circuler une voiture recouverte d'affiches d'un candidat dans le stationnement du Séminaire de Sherbrooke, où se déroulait le scrutin.

La Loi interdit l'affichage à proximité des lieux de scrutin le jour du vote.

Les policiers ont été mandés sur les lieux, mais il n'y a pas eu d'arrestation.

M. Huard a déclaré que le dossier sera étudié, soulignant toutefois que le candidat qui fait l'objet d'une plainte n'a pas été élu.

☐ Gervais veut prendre toute sa place — A3

☐ Marcoux ne réclame pas de recomptage — A2

Jean Paul Pelletier touchera 52 346 \$

☐ Le maire sortant a droit à une allocation équivalente à huit mois de salaire

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

À la suite de sa défaite, l'ex-maire Jean Paul Pelletier aura droit à une allocation de transition de 52 346 \$, en vertu du règlement municipal 2737-3, lequel fixe la rémunération du maire et des conseillers municipaux de la Ville de Sherbrooke.

Selon la Loi sur le traitement des élus municipaux, et compte tenu de son nombre d'années de service comme maire, soit huit ans, M. Pelletier recevra une allocation équivalente à huit mois de salaire, ou, autrement dit, aux deux tiers de sa rémunération annuelle.

Pour 1990, le salaire annuel du maire de Sherbrooke avait été fixé à 78 520 \$, auquel s'ajoutait une allocation de dépenses de 10 072 \$.

Le calcul de l'allocation de transition exclut toutefois le montant de l'allocation de dépenses.

Le conseil municipal devra déterminer le mode de paiement de l'allocation qui pourra être versé d'un seul coup ou étalé sur une certaine période de temps.

Comme pour les autres élus municipaux, M. Pelletier aura droit à l'âge de sa retraite à une rente annuelle dont le montant sera fonction

de son nombre d'années de service et de son salaire. Ce montant reste à être déterminé par les services financiers de la Ville.

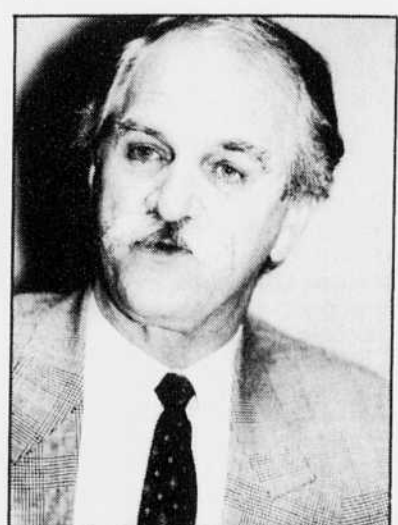
Remboursement des dépenses

Par ailleurs, seulement deux des huit candidats à la mairie de Sherbrooke auront droit à un remboursement d'une partie de leurs dépenses électorales, puisqu'ils ont obtenu au moins 20 pour cent des votes exprimés lors du scrutin de dimanche.

Il s'agit du vainqueur, Paul Gervais, qui a récolté 30,8 pour cent des voix, et de Jean-Yves Laflamme, avec 29,9 pour cent des suffrages.

Les autres candidats, Jean Paul Pelletier (18,1 pour cent des voix), Ulric Chagné (17,1 pour cent des voix), François Charpentier (1,3 pour cent des voix), André Côté (1,2 pour cent des voix), Yves Côté (0,6 pour cent des voix) et François Tessier (0,6 pour cent des voix), n'auront droit à aucun remboursement.

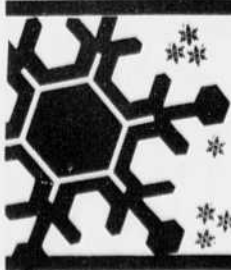
S'ils ont contracté des dettes pour financer la campagne électorale, les agents officiels de ces candidats devront demander des dons aux électeurs; ces contributions ne doivent pas dépasser 750 \$ par individu. Les agents ont jusqu'au 31 décembre 1991 pour acquitter ces dettes. Les commerces ou entreprises ne peuvent



Jean Paul Pelletier n'a pas recueilli suffisamment de votes pour avoir droit au remboursement de dépenses électorales.

contribuer au remboursement des dépenses électorales, selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Pour les candidats ayant obtenu 20 pour cent des votes exprimés, la Loi prévoit que le trésorier leur remboursera, à même le fonds général de la municipalité, la moitié des dépenses électorales.



Avec tout achat de l'un de nos produits Honda, profitez de notre

SPECIAL NEIGE

- pneus d'hiver gratuits
- antivol électrique gratuit
- chauffe-moteur gratuit
- tapis gratuit
- garde-boue gratuits
- balai à neige gratuit

Valeur de
999\$

PASSEZ NOUS VOIR CHEZ

ÉCONAUTO HONDA
l'équipe gagnante
HONDA 2015 King ouest - Sherbrooke
566-5322

Marcoux n'exigera pas de recomptage à Deauville

Michel MORIN Deauville

Egide Marcoux, le maire sortant de Deauville qui a été défait par Georges Emond à l'issue d'une lutte chaudement disputée, n'entend pas exiger de recomptage judiciaire.

Joint par téléphone, hier, M. Marcoux donnait l'impression d'un homme très serein. Sans broncher, il dit avoir accepté le verdict de la population. Défait par une mince majorité de 14 votes, Egide Marcoux n'est pas intéressé à aller plus loin.

«Trois membres de la MRC de Sherbrooke étaient en élection cette année. Et ils ont perdu tous les trois; je ne suis donc pas seul, lance-t-il à la blague. Ce n'est jamais intéressant de perdre mais personne n'est irremplaçable. Dans quelques jours, à tête froide, je vais analyser les résultats de cette élection. Pour l'instant, je me repose et j'accepte le verdict de la population. Personnellement, je n'ai pas l'intention d'aller plus loin.»

Egide Marcoux se console à l'idée que les six candidats de l'équipe Deauville dont il était le leader ont remporté la victoire. Et, assure-t-il, il n'est pas question pour lui de diriger un conseil municipal parallèle. «Non, je ne serai pas un deuxième maire. M. Emond a été élu; c'est à lui de diriger la barque.»

Hier, la rumeur voulait que la conseillère Marie Page, déçue de la défaite de M. Marcoux, songe à remettre sa démission en guise de protestation. Or, il n'en est rien.

«C'est farfelu, a-t-elle commenté. C'est vrai que je suis déçue parce que M. Marcoux n'a pas récolté les fruits de son immense travail. Je n'ai pas pour autant l'intention de démissionner.»

Equipe légitime

La formation d'une équipe municipale, à Deauville, a également fait jaser quelques contribuables ou organisations de candidats défaits sur la légitimité de cette démarche. De même, on s'est interrogé sur la validité d'inscrire «Equipe Deauville» sous le nom des candidats membres de ce regroupement.

Le président d'élections, le secrétaire Emile Langelier, a fait valoir que les articles 148 et 149 de la Loi sur les élections et référendums du Québec prévoyaient la formation de telle équipe, tout en donnant les paramètres conduisant à sa reconnaissance.

M. Langelier a rappelé qu'il avait autorisé la formation de l'équipe Deauville après que son leader, Egide Marcoux, ait rencontré toutes les exigences imposées par la loi. Du même souffle, le président d'élections soutient qu'il est tout à fait légal d'inscrire sur les bulletins de vote, à titre de référence, qu'un candidat ou qu'une candidate fait partie d'une équipe.

«Si cet élément avait été contraire à la loi, tu peux être sûr que j'en aurais entendu parler bien avant le vote», commente Emile Langelier.

Quant au nombre élevé de bulletins de vote rejetés, le président d'élections soutient que plusieurs électeurs n'ont indiqué leur choix qu'au poste de maire, obligeant les responsables à détruire les trois autres bulletins de vote sur lesquels aucune marque n'avait été apposée. «Et c'est sans compter les autres bulletins mal remplis», ajoute M. Langelier.

Au total, 267 bulletins de vote ont été rejetés. 1102 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote, une participation intéressante de 61 pour cent à Deauville.

Plusieurs locataires de la Résidence Melbourne craignent le déracinement ... au futur centre d'accueil en construction à Fleurimont

Pierre HÉBERT Sherbrooke

La relocalisation d'une quarantaine de personnes de la Résidence Melbourne de cette localité dans un futur centre d'accueil plus spacieux et plus moderne situé pratique-

ment en face du CHUS à Fleurimont ne fait pas l'unanimité chez les pensionnaires qui effectueront le transfert en juillet prochain.

La représentante des locataires de la Résidence Melbourne pour les personnes en perte d'autonomie, Mme Gabrielle Choquette, est heureuse de

ce déplacement. Toutefois, elle a confié à La Tribune que plusieurs locataires préféreraient demeurer sur place.

Mme Choquette faisait ses commentaires à la suite d'une conférence de presse marquant le début des travaux de construction du futur centre d'accueil Shermont au coût de 4,3 millions \$.

Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, a procédé hier matin en compagnie de plusieurs dignitaires à la pelletée de terre officielle soulignant le début des travaux.

Les promoteurs du projet et propriétaires de la Résidence Melbourne, MM. Elmer Carey et Jean Sévigny, soutiennent que la relocalisation était devenue nécessaire en raison de la vétusté du centre d'accueil. D'ailleurs, l'édifice sera vendu aussitôt que le nouveau centre d'accueil sera opérationnel, explique M. Sévigny.

Le nouveau bâtiment de 3200 mètres carrés accueillera un nombre identique de pensionnaires, soit une quarantaine. Les locataires devraient bénéficier de plus d'espace, et de services plus adéquats, soutient M. Sévigny. Chambres privées, salles de bains adaptées, salle à manger, salle de séjour, chapelle, salon de coiffure, dépanneur, espaces verts devraient contribuer au mieux-être des locataires, soutient-il.

La relocalisation des locataires de la Résidence Melbourne dans le futur centre d'accueil n'entraînera aucun déboursé supplémentaire de la part des résidents. En effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux assumera la différence. Le même tarif sera exigé pour les nouveaux locataires. La contribution du gouvernement provincial pour le budget de fonctionnement du centre d'accueil privé sera de 2,2 millions \$ sur une base annuelle.

«Par les sommes importantes versées au centre d'accueil Shermont et la création récente du Conseil des aînés, le gouvernement du Québec s'engage plus que jamais à faire en sorte que la population âgée puisse vivre dans la sérénité et la tranquillité qu'elle mérite», conclut Mme Gagnon-Tremblay.



Le maire de Fleurimont, Julien Ducharme, et la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Monique Gagnon-Tremblay, ont procédé à la pelletée de terre officielle sous le regard des promoteurs, Jean Sévigny et Elmer Carey.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Quelle est votre plus grande déception et satisfaction à la suite de la campagne électorale à Sherbrooke?



Jacques Donahue Jeanne Gagnon Armand Bisson

Jacques Donahue, de Sherbrooke: «Ma déception, c'est d'avoir vu Ulric Chainé caler le maire Jean Paul Pelletier. Je crois qu'il s'est calé lui-même en agissant de la sorte. Ma plus grande satisfaction, c'est d'avoir gagné mes élections.»

Jeanne Gagnon, de Sherbrooke: «J'ai trouvé qu'Ulric Chainé y allait fort en s'attaquant de la sorte au maire sortant. Mais je suis très heureuse du changement à la mairie, c'était nécessaire.»

Armand Bisson, de Sherbrooke: «Ce que je trouve triste, c'est de voir tout l'argent investi pour les pancartes publicitaires. Même si mon homme, Ulric Chainé, n'a pas été élu maire, j'ai gagné mes élections pour le choix du conseiller.»

France Tremblay, de Sherbrooke: «Aucun candidat n'est venu visiter mon commerce et je ne l'ai pas apprécié du tout. Je suis bien contente que Paul Gervais soit le nouveau maire.»

Gilles Chailier, de Sherbrooke: «J'ai fait mon devoir de citoyen en allant voter. Mon candidat à la mairie a gagné. Pour le reste, il n'y a rien qui m'a déçu.»

Pierre Gagné, de Sherbrooke: «Je suis déçu que la radio n'ait pas exploité davantage les enjeux économiques de la campagne en posant des questions précises aux candidats. Par contre, je suis satisfait du nouveau maire parce qu'il apportera des nouvelles idées.»



France Tremblay Gilles Chailier Pierre Gagné

RÉSULTATS

Tirage du 90-11-05

Vous pouvez miser jusqu'à 21 n les soirs de tirages

Prochain tirage: 90-11-07

1	3	6	18	20
22	28	32	35	37
44	48	49	50	57
59	65	68	69	70

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

FAITS DIVERS

Piétonne âgée renversée

Sherbrooke (psj) — Une femme de 76 ans a été renversée par un camion semi-remorque, propriété d'un centre de formation de routiers, vers 12h45 hier, à l'intersection King et Grandes-Fourches, à Sherbrooke.

Selon les informations obtenues, le conducteur du camion n'avait pas vu la piétonne qui passait devant le mastodonte.

Il a aussitôt stoppé quand il a vu un chapeau rouler sur la chaussée.

Même si les blessures subies par Mme Marguerite Fauteux ont été qualifiées de sérieuses, elles ne mettraient aucunement sa vie en danger.

Un autre accident ayant impliqué deux véhicules, vers 13h15, angle Forest et Gauvin, dans le quartier ouest, a légèrement blessé deux personnes. L'une s'est plainte de douleurs au cou, l'autre à un genou.

Canoteurs surpris par la noirceur

Kingsbury — Deux amateurs de canotage ont vécu une journée d'excursion passablement plus longue que prévu.

Amorcée dimanche, la randonnée a pris fin lundi matin.

Ayant mouillé leur embarcation à la décharge du lac Brompton, aux limites de Saint-Denis-de-Brompton et de Brompton Gore, les deux canoteurs ont mis le cap vers Kingsbury en empruntant la rivière aux Saumons.

Mais la noirceur, plus surnoise depuis le dimanche 28 octobre, jour du retour à l'Heure Normale de l'Est, les a surpris avant qu'ils aient pu atteindre la destination prévue.

Ils n'ont eu d'autre choix, le plus sage du reste, que de revenir sur terre et de dresser bivouac.

Pour eux tout allait bien, mais les épouses se morfondaient.

Vers minuit, la Sûreté du Québec de l'Estrie a été informée de cette double disparition.

Toutes les mesures ont été prises pour que, dès les premières lueurs de ce lendemain des élections municipales, les recherches se mettent en branle.

L'hélicoptère a survolé une bonne partie de la rivière aux Saumons que les deux excursionnistes avaient déjà, sains et saufs, quittée pour la civilisation. Heureusement, tout s'est bien terminé.

Décédée des suites d'un accident à Asbestos

Asbestos (YR) — Mme Georgette Tanguay, âgée de 51 ans, des Trois-Lacs, est décédée samedi après-midi, vers 13h50, au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, des suites

de graves blessures subies lors d'un accident de la route survenu à Asbestos, le 15 octobre dernier, vers 23h30 du matin.

Mme Tanguay avait perdu la maîtrise de son véhicule, qui s'était engagé sur un terre-plein avant de heurter violemment un poteau d'Hydro-Québec.

Premier vol à la biblio

Sherbrooke — Même si elle a été inaugurée il y a quelques semaines à peine mais qu'elle n'est pas encore fin prête à recevoir sa clientèle, la nouvelle et splendide Bibliothèque municipale de Sherbrooke, Plateau Marquette, a déjà été cambriolée.

Les voleurs, des connaisseurs bien informés, ont mis la main sur l'équipement audio-visuel pour une valeur de 18 000 \$: lecteurs de disques compacts, magnétoscopes, écrans-moniteurs de surveillance.

Cet équipement fait partie de la console de surveillance mais également de contrôle d'isoloirs de vision-

nement de bandes magnétoscopiques et d'écoute de musique.

De tôt matin hier, les détectives Guy Chouinard et Gilles Tanguay de même que le spécialiste en identité judiciaire Michel Martin étaient sur place pour amorcer leur enquête.

Alertes aux

Papiers Peints Berkley

Sherbrooke — Les pompiers de Sherbrooke ont effectué deux interventions, hier matin, chez Papiers Peints Berkley, 1051 rue Galt Est, à Sherbrooke.

Le feu a pris naissance dans le système de récupération des vapeurs où s'accumulent des résidus.

Ce premier incendie a été éteint. Les pompiers sont retournés sur place un peu plus tard car la chaleur dégagée par le premier incendie a mis le feu à des pièces de coffrage dans le plafond en béton.

Le premier incendie aurait causé des dommages évalués à quelque 8000 \$.

AU PALAIS DE JUSTICE

Vol à la pointe du couteau: accusés en tôle

Sherbrooke (psj) — Gabriel Gosselin, âgé de 25 ans, et Sylvain Lagassé, âgé de 21 ans, ont comparu hier devant le juge Gerald Desmarais, de la Cour du Québec, pour répondre du vol à la pointe du couteau perpétré vendredi soir au magasin Gerry Dan Jeans, 87 Wellington Nord, à Sherbrooke.

Les deux accusés auront le temps de dégriser puisque le ministère public s'est opposé à leur remise en liberté.

Les deux hommes ont plaidé non coupables.

Dans les minutes qui ont suivi le vol, Gosselin qui sortait tout droit d'une cure de désintoxication à Mélaric, et Lagassé, domicilié à Magog,

sont allés fêter dans un hôtel du centre-ville.

Ils y ont été cueillis autour d'une table sur laquelle reposaient des tas de billets de banque et de la grosse bière.

Positivement identifiés par leurs victimes comme étant les auteurs du vol qualifié, ils ont été écroués après leur comparution devant le juge hier.

Gosselin et Lagassé étaient en probation au moment de la commission du délit. Malgré leur jeune âge, ils ont tous deux des feuilles de route judiciaire passablement éloquentes.

Aujourd'hui, on discutera de la possibilité ou non de leur remise en liberté.

Nouveau procès ou pas pour le trio?

Sherbrooke — Il a été brièvement question du dossier des Carlos Cisternas, Eddy Cordonero et Carlos Martines ou de «l'affaire Dominique», hier, en Cour supérieure du district judiciaire de Saint-François.

Le juge Louis-Philippe Galipeau a décidé de remettre la cause au 19 novembre.

D'ici là, on aura accusé réception au palais de justice de la rue King Ouest de la décision écrite des juges de la Cour d'appel qui ont ordonné un nouveau procès.

Les trois ressortissants sud-américains avaient été condamnés en 1987 à cinq ans de pénitencier pour agression sexuelle à l'endroit d'une Sherbrookoise.

Or, un fait nouveau avait été porté à l'attention des juges de la Cour d'appel la semaine dernière. C'était le taux d'alcoolémie de la victime,

élément qui n'avait pas été versé en preuve lors du procès.

Le procureur Jean-Marc Fradette a estimé que la défense était en droit de connaître ce fait, ne serait-ce que pour respecter la philosophie de la Charte des droits et libertés.

Ce simple élément a amené les juges de la Cour d'appel à ordonner aussitôt la tenue d'un nouveau procès.

Dominique, la victime, ne tient absolument pas à subir un autre procès. Ce fut sa première réaction à la décision de la Cour d'appel.

Parallèlement au processus judiciaire, il y a une enquête ministérielle de la Justice afin de connaître tous les dessous de l'affaire, la raison du dépôt de l'élément de preuve en 1990 ou encore le pourquoi de la non-divulgaration lors du procès en 1987...

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: une vigoureuse dépression en provenance du sud-ouest américain donne une saveur d'hiver à la plupart des régions du Québec. Pour le sud-ouest, c'est de la pluie. Pour les secteurs plus au nord, on attend des quantités appréciables de neige accompagnées de poudrière.

Des vents du nord-est canalisés le long de la vallée du Saint-Laurent maintiennent les températures froides.

Estrie: pluvieux. Max.: près de 8. Min.: près de -5. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 100 p.c. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Montréal, Drummondville: pluie se changeant en averse en mi-journée. Max.: près de 6. Min.: près de -2. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 90 p.c. Demain: ennuageage graduel.

Trois-Rivières: neige et grésil se changeant en pluie verglaçante puis en pluie en matinée. Accumulation: près de 5 cm. Max.: 3 à 5. Min.: près de -4. Vents du nord-est de 30 à 50 km/h diminuant en fin de journée. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Québec, Beauce: grésil parfois mêlé de pluie verglaçante se changeant en pluie en fin de journée. Max.: près de 2. Min.: près de -4. Vents du nord-est de 30 à 60 km/h. Probabilité de précipitations: 100 p.c. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Ottawa-Hull-Cornwall: Un peu de pluie ou bruine en matinée se changeant en averse en mi-journée. Max.: près de 7. Min.: près de -2. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 90 p.c. Demain: ennuageage graduel.

Abitibi-Témiscamingue: faible neige passagère. Max.: près de -2. Min.: près de -6. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km/h causant un peu de poudrière. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: généralement nuageux. Possibilité de chutes de neige.

Réservoirs Cabonga et Gouin, Lac St-Jean: neige et poudrière diminuant d'intensité en mi-journée. Accumulation: près de 15 cm. Max.: 0 à -2. Min.: près de -6. Vents du nord-est de 30 à 50 km/h devenant modérés en mi-journée. Demain: ennuageage.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: Un peu de pluie ou pluie verglaçante se changeant en averse ou chutes de neige en matinée. Max.: près de 3. Min.: près de -5. Vents d'ouest de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: ennuageage suivi d'une possibilité de chutes de neige.

Laurentides: pluie possiblement verglaçante tôt en matinée se changeant en averse ou chutes de neige en après-midi. Max.: 3 à 5. Min.: près de -5. Vents modérés. Demain: ennuageage.

Vers le sud	25	32	Barbade	25	30
Acapulco	25	32	Brownsville	9	26
Bermudes	16	27	Guadalajara	11	20
Daytona Beach	24	26	Honolulu	23	32
Guadeloupe	26	32	La Havane	19	29
Kingston	6	19	Los Angeles	12	24
Las Vegas	16	26	Merida	24	32
Mazatlan	11	25	Miami Beach	19	28
Mexico	15	26	Nassau	25	30
Myrtle Beach	17	28	Palm Springs	16	27
Orlando	11	18	San Juan	26	32
Reno	17	31	Trinidad	25	32
Tampa	18	28			
West Palm Beach					

INDEX

Arts:	C-10
Bandes dessinées:	D-8
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	D-8
Petites annonces:	C-4
Secrets mal gardés:	D-7
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,

Tél.: 564-5450, 511 2X8

Téléphones: 564-0999

Publicité: 564-5450

Rédaction: 564-5454

Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION	Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION	Jean Vigneault Rédacteur en chef Roch Bilodeau Chef éditorial-adjoint Pierre-Yvon Bégin Chef des nouvelles	Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Stéphane Lavallée Chef de pupitre Denis Messier Directeur des pages sportives
PUBLICITÉ	J. Bertin St-Amand Directeur marketing	Gilles Boisjoly Directeur des ventes
PRODUCTION	Jean-Pierre Robitaille Directeur de la production J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gérard Pénin Adjoint Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ	André Corriveau Contrôleur	Julianne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE	Pierre Dubois Directeur au tirage	André Cusseau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT	Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nauou	Claude Ouellet Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Gaudout
EXPÉDITION	Michel Dayon Gérant	BATISSE André Jacques Responsable

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, soit endroits desservis par camélot et routes motorisées, 1 an \$155.00, 6 mois \$81.00, 3 mois \$42.00, 1 mois \$22.00. Hors de notre territoire immédiat, 1 an \$210.00, 6 mois \$130.00, 3 mois \$85.00, 1 mois \$50.00. États-Unis et autres pays, 1 an \$370.00, 6 mois \$210.00, 3 mois \$135.00, 1 mois \$85.00.

"La Tribune" est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

«J'espère que la Ville va sentir la main du maire»

□ Paul Gervais projette toutefois faire une entrée en douceur à l'hôtel de ville de Sherbrooke

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Même s'il n'entend pas tout bouleverser à l'hôtel de ville, le nouveau maire de Sherbrooke, Paul Gervais, compte bien imprimer sa façon de voir les choses dans la conduite des affaires municipales.

«J'espère que la Ville va sentir la main du maire, j'ai l'intention de prendre toute la place qui me revient et jouer mon rôle à 100 pour cent», déclare M. Gervais au lendemain de son élection à la mairie de Sherbrooke.

Il peut fort bien rester à la présidence de l'ACDE

Sherbrooke (GF)

Le nouveau maire de Sherbrooke, Paul Gervais, peut très bien conserver son poste de président de l'Assemblée de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE) s'il le désire.

La conservation de cette responsabilité dépend en fait seulement de la disponibilité ou de l'intérêt du principal concerné. Rien dans les statuts et règlements de l'organisme ne viendra le contraindre à la démission. Les membres de l'ACDE représentent tous un secteur d'activité bien précis. M. Gervais, par exemple, y siègeait d'abord à titre de représentant du secteur de l'Éducation. Mais lorsqu'il a été élu à la présidence, le

siège réservé à l'Éducation est devenu libre. Que M. Gervais quitte le Collège de Sherbrooke et le secteur de l'Éducation ne remet donc pas en question sa présence au sein de l'ACDE.

Interrogé par des journalistes dès son élection, M. Gervais a fait part de la possibilité de mener de front les deux fonctions mais n'avait pas encore arrêté de décision.

Selon le directeur général de l'ACDE, Robert Dion, il existe plusieurs précédents en la matière. A plusieurs endroits, le maire d'une ville siège également à la présidence de l'organisme de concertation et de développement de sa région.

Un tel rapprochement entre la mairie et l'ACDE, a-t-il estimé, pourrait même être profitable.

doit s'élever à 170 millions \$.

L'ex-maire Jean Paul Pelletier s'est dit prêt hier à rencontrer M. Gervais pour discuter du budget, de même que de certains dossiers importants tels la Régie d'assainissement des eaux du Sherbrooke métropolitain (RIASM).

Attentes

M. Gervais, qui s'est présenté comme l'homme du renouveau, reconnaît que les citoyens attendent beaucoup du nouveau conseil municipal, que ce soit en matière d'emplois, de logement, d'environnement, de développement du centre-ville et de gestion des affaires municipales.

Le nouveau maire a été élu dimanche soir avec seulement 294 voix de majorité sur son plus proche rival, l'ex-conseiller Jean-Yves Laflamme, tandis que six nouveaux conseillers font leur entrée à l'hôtel de ville.

M. Gervais a recoté 30,8 pour cent des suffrages exprimés, contre 29,9 pour M. Laflamme.

Le maire sortant, Jean Paul Pelletier, est quant à lui arrivé au troisième rang avec 18,1 pour cent des vo-

tes, suivi de près par l'ex-conseiller Ulric Chainé, avec 17,1 pour cent des voix.

Le candidat Gervais a remporté des majorités de votes dans les districts 2, 5, 7, 9, 10 et 11, tandis que M. Laflamme s'est imposé dans les districts 3, 4, 6, 8 et 12.

Ulric Chainé s'est classé premier dans le district 1, qu'il représentait comme conseiller avant de se lancer dans la course à la mairie.

Un sondage La Tribune publié à la fin de la semaine dernière plaçait pratiquement à égalité MM. Pelletier, Laflamme et Gervais, avec, respectivement, 13,3, 12,5 et 12,1 pour cent des intentions de vote, sans que les 42,6 p.c. d'indécis aient été répartis.

Ulric Chainé arrivait quatrième avec 7,8 pour cent des voix.

Vers une stratégie

Invité à préciser sa vision des choses en matière de création d'emplois, le maire élu dit qu'il entend travailler avec les ministères à vocation économique pour favoriser l'implantation de nouvelles industries.



Paul Gervais

L'industrie de la sous-traitance est également un secteur que M. Gervais souhaite développer davantage.

A son avis, les PME de la région pourraient trouver des débouchés auprès de grandes entreprises comme

Bombardier, à Valcourt, ou la compagnie Général Electrique, à Bromont.

«Il faudra être vigilant pour avoir une stratégie de développement industriel», croit M. Gervais.

Il entend d'ailleurs collaborer avec la Société de développement industriel de Sherbrooke (SDIS) pour «développer une vision et une stratégie rentable pour la ville de Sherbrooke».

Le nouveau maire estime d'autre part que le secteur des services est vital pour Sherbrooke.

«Sherbrooke est une ville de services fort importante, on n'a qu'à penser aux hôpitaux et à l'Université qui génèrent une activité économique importante. Je vais inciter l'Université et le Cégep à se développer le plus possible; il faudra accrocher des industries autour de ça», explique M. Gervais.

Il voit par ailleurs d'un bon oeil les nouvelles sociétés de développement.

«Je crois que ça peut rester en place. C'est une nouvelle dynamique qui semble intéressante», dit M. Gervais.

Jean-Yves Laflamme pourrait demander un recomptage

Sherbrooke (DD)

À la suite de sa défaite par 294 voix, le candidat à la mairie Jean-Yves Laflamme pourrait demander un recomptage judiciaire des votes.

Un porte-parole de l'organisation de M. Laflamme, Jacques Lampron, a indiqué hier que le candidat défait envisage de demander un recomptage

des votes non pas pour contester l'élection du maire Paul Gervais, mais pour vérifier si des erreurs auraient pu se produire lors de la transcription et du décompte des votes.

«C'est envisagé, actuellement on est en train d'évaluer les coûts, mais la décision reviendra à Jean-Yves Laflamme», a indiqué hier M. Lampron.

«A l'intérieur des sections de vote, il n'y avait aucun représentant des

candidats à la mairie, autre que le scrutateur et le greffier. On veut s'assurer qu'il n'y a pas eu d'erreur», dit-il.

Il signale que même si l'écart entre MM. Laflamme et Gervais est somme toute assez grand, la possibilité d'erreurs dans les 205 sections de vote pourrait justifier un recomptage.

M. Laflamme a obtenu 9228 voix, contre 9522 pour M. Gervais.

Le candidat défait est actuellement à l'extérieur de la région, mais doit prendre une décision avant jeudi.

Un recomptage judiciaire coûte 1000 \$ par jour et peut prendre entre 7 et 10 jours.

M. Lampron a expliqué qu'une telle opération doit être présidée par un juge de la Cour du Québec et exige l'embauche d'un avocat.

LES 12 CONSEILLERS MUNICIPAUX DE SHERBROOKE



Jean-François Rouleau, district 1



Laurier Custeau, district 2



Lise Drouin-Paquette, district 3



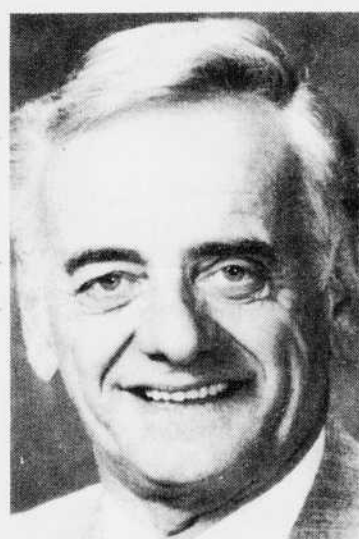
Serge Paquin, district 4



Alain Lederc, district 5



Michel Carrier, district 6



Conrad Couture, district 7



Bernard Tanguay, district 8



Serge Cardin, district 9



Camille Fortier, district 10



Jean Perrault, district 11



Jacques Jubinville, district 12

ÉLECTIONS EN BREF

□ La Chambre offre sa collaboration

Sherbrooke (GF) — La Chambre de commerce de Sherbrooke va travailler de pair avec l'équipe en place, à l'hôtel de ville, et transmet à chacun ses vœux de réussite, a assuré le président de la chambre, M. Michel Lavoie.

Interrogé au lendemain de l'élection municipale, M. Lavoie s'est dit, comme chacun, un peu surpris du résultat de ces élections.

«Avec le dernier sondage, le résultat de l'élection est moins surprenant. Par contre, avant ce sondage, j'étais sur l'impression que Jean Paul Pelletier serait réélu. Je peux dire que, dans une conjoncture économique marquée par le ralentissement, l'inquiétude ou l'insatisfaction, les gens optent pour le changement. Les gens votent pour le renouveau. Par contre, cela peut être contredit par la performance de M. Laflamme qui est passé bien près du podium. Il reste que l'élément majeur est la volonté du changement et le besoin d'une réorientation exprimés par les électeurs», a lancé M. Lavoie.

Du nouveau maire, M. Lavoie a dit que la chambre entend donner la chance au coureur.

Il ajoute n'être à la présidence de la Chambre que depuis peu. «J'en suis donc à mes premières armes... tout comme M. Gervais. Cela sera peut-être un avantage».

La Chambre se propose de rencontrer rapidement le nouveau maire et le nouveau conseil afin de mousser les dossiers qui lui tiennent à cœur. Parmi ceux-ci, M. Lavoie énumère le

développement du centre-ville, la promotion du Sherbrooke métropolitain, la synergie avec la SDI et l'affichage temporaire, un dossier où la Chambre agit à titre d'intermédiaire pour le compte du Front commun des commerçants.

□ Élections sans trop d'anicroches

Sherbrooke (FG) — À part des problèmes d'encombrement à l'école Mitchell et «des petites chicanes vite réglées entre quelques représentants de candidats», l'élection municipale à Sherbrooke s'est déroulée comme sur des roulettes.

Selon le président d'élections, Pierre Huard, également directeur des Services juridiques de la Ville, la seule plainte portée à son attention concerne des difficultés dans le district 5, au bureau de vote à l'école Mitchell.

Plus particulièrement, les personnes âgées provenant du foyer St-Joseph et devant se déplacer en chaise roulante ou ayant des problèmes de mobilité n'ont pas eu la vie facile, dimanche.

A cela, Pierre Huard fait remarquer que la loi électorale prévoit justement pour ces gens d'exercer leur droit lors des deux journées de vote par anticipation, où l'endroit choisi doit précisément prévoir l'accès pour les personnes handicapées. «Lors du vote proprement dit, nous faisons en sorte dans la mesure du possible de trouver des endroits accessibles. Mais ce n'est pas toujours facile car nous sommes limités. De plus, rajoute Pierre Huard, je ne suis pas très favorable à l'idée d'organiser une sec-

tion de vote dans une résidence privée ou un établissement pour personnes âgées ou handicapées, car cela ferait en sorte d'identifier le choix de ces électeurs. On préfère un regroupement en un seul endroit. Et dans le cas de l'école Mitchell, dès qu'on a été avisé de l'encombrement, on a fait envoyer du personnel additionnel pour corriger la situation.»

□ Aucun scénario planifié au Collège

Sherbrooke (MR) — Il n'y a pas, pour l'instant, de scénario planifié au Collège de Sherbrooke en ce qui concerne le départ du directeur général, Paul Gervais, qui vient d'être élu maire de Sherbrooke.

Selon le secrétaire général du Collège, M. Claude Courtemanche, de toute façon, jusqu'à la passation des pouvoirs, à la mairie de Sherbrooke, M. Gervais demeure le directeur général en titre du Collège et, en son absence, l'article 20 de la loi des collèges prévoit que le directeur des services pédagogiques, M. Jocelyn Vallée, assume l'intérim.

Quant à M. Gervais lui-même, son contrat avec le Collège lui a permis de prendre un congé de quatre semaines avec rémunération pendant sa campagne électorale et il prévoit aussi qu'il aura un congé sans solde pour la durée de son mandat à la mairie.

Pendant cette absence, le conseil d'administration du Collège devra déterminer s'il comble le poste.

Si M. Gervais retourne au Collège après son mandat il pourrait y reprendre son poste à la direction générale s'il est vacant à ce moment, sinon son contrat lui assure qu'il sera réintégré dans un poste de cadre au Collège de Sherbrooke.

Affichage: des candidats fautifs paieront

Sherbrooke (DF)

Certains candidats aux élections municipales recevront une facture de la Ville de Sherbrooke pour ne pas avoir retiré à temps leurs affiches électorales, a fait savoir le président des élections, Me Pierre Huard.

Ce dernier indique par ailleurs qu'il avait été convenu à l'avance, entre les candidats, que les affiches électorales devaient disparaître pour minuit, dans la nuit de samedi à dimanche.

Or, certaines organisations ont respecté leur engagement en démon-

tant à temps leurs affiches tandis que d'autres ont simplement attendu que le personnel des Travaux publics de la Ville intervienne vers 4h le matin du vote (dimanche).

Et ce sont d'ailleurs ces dernières organisations qui auront à payer les frais reliés au démontage de leurs affiches, réalisé par le personnel de la Ville.

Selon Me Huard, il en coûterait au moins 60 \$ à toute organisation pour laquelle on a dû faire disparaître des affiches en vue du scrutin.

Les factures seront expédiées très rapidement.

Le personnel des Travaux publics de la Ville a vu à faire disparaître tou-

te pancarte près d'un bureau de votation.

Dans tous les endroits stratégiques où les candidats à la mairie s'étaient livrés une bataille de pancartes depuis deux semaines, il ne restait plus aucune trace de cette bataille le jour du scrutin.

Par contre, dans certains quartiers, on pouvait encore apercevoir en bien des endroits, hier, les affiches de candidats pour les postes de conseillers.

Il semble que les autorités n'ont pas insisté pour faire disparaître les affiches de candidats à un poste de conseiller lorsqu'elles n'étaient pas visibles d'un bureau de votation.

RÉSULTATS FINAUX À LA MAIRIE

	ULRIC CHAINÉ	FRANÇOIS CHARPENTIER	ANDRÉ CÔTÉ	YVES CÔTÉ	PAUL GÉRAIS	JEAN-YVES LAFLAMME	JEAN-PAUL PELLETIER (s)	FRANÇOIS TESSIER
District 1	997	40	31	12	834	762	471	29
District 2	410	36	29	23	800	713	419	10
District 3	454	42	40	21	779	927	475	14
District 4	323	44	22	28	454	700	354	33
District 5	371	40	24	20	870	811	542	22
District 6	373	39	16	9	718	727	479	25
District 7	433	44	18	18	860	764	582	12
District 8	372	25	19	14	637	688	378	11
District 9	355	43	20	12	748	690	379	9
District 10	364	21	34	18	1083	718	503	7
District 11	459	19	45	14	967	835	586	12
District 12	385	24	87	14	792	895	427	8
TOTAL	5296	417	385	193	9522	9228	5595	192

Mont Malamut: imbroglio réglé d'ici décembre

... selon Pamela Stuart-Mills

François GOUGEON

Sherbrooke

D'ici «deux à quatre semaines», tout imbroglio juridique devrait être levé à savoir qui de Jean-Louis Cher ou de Pamela Stuart-Mills prendra le contrôle du projet du mont Malamut. Jusque là cependant, Mme Stuart-Mills invite les investisseurs à «la plus grande prudence».

Ce n'est pas sans raison que celle-ci a rencontré la presse de Sherbrooke, hier matin, alors que samedi, le 10 novembre, aura lieu l'assemblée générale spéciale des actionnaires visant la conversion des actions privilégiées en actions ordinaires.

«Qui donc a eu une telle idée? Je pense aux citoyens de la région de Lac-Mégantic qui ont investi des sous, à ces petites gens qui ont mis leur argent dans le projet... Il faut que ces gens connaissent l'enjeu au sujet du changement des actions: les actions ordinaires n'offrent aucune garantie en matière de créance. Les risques sont beaucoup trop élevés pour les petits investisseurs», a déclaré Mme Stuart-Mills, soulignant qu'au plus tard d'ici un mois, elle ou son ex-mari pourra prétendre au contrôle de l'entreprise. Elle ne veut expliquer la façon dont le changement s'opérera, disant miser sur la volonté des gens impliqués dans ce dossier «pour faire toute la lumière qui s'impose».

523 citoyens

On sait que ce sont quelque 523 citoyens de la région de Mégantic qui, souvent en puisant dans leurs uniques réserves, ont investi 603 000 \$ dans le projet de faire du mont Gosford un centre de vacances quatre saisons. Tout l'argent a été investi en études.

Parlant de «crédibilité et d'honnêteté» et évitant d'attaquer directement Jean-Louis Cher à ce sujet, Pamela Stuart-Mills ne craint pas d'affirmer qu'en ce qui la concerne, sa bonne foi ne peut aucunement être mise en doute.

«Que les gens s'informent à savoir qui a gagné les concepteurs du plan directeur, des études de marché et de faisabilité. Qui de M. Cher ou moi a maintenu la confiance de ces gens, qui a travaillé avec eux pour en arriver à obtenir des plans pour lesquels les hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec n'ont que des éloges à faire?» lance-t-elle en outre, affirmant que le Conseil des ministres du Québec n'acceptera «jamais de négocier avec M. Cher et ceux qui ont choisi en toute connaissance de cause de faire leur lit avec lui».



Pamela Stuart-Mills

Invitant par ailleurs les différentes instances gouvernementales à «procéder sans plus tarder à un nettoyage en règle dans ce dossier afin de pouvoir faire accoucher le projet», Pamela Stuart-Mills a aussi déploré la décision de son ex-conjoint de «remercier de leurs services» les différents professionnels clés du projet, ces gens de Ecosign et Economic Research Associates.

Enfin, elle se dit convaincue qu'une fois «le ménage fait», et en repartant avec «un conseil d'administration crédible», le dossier pourra aller de l'avant. Elle soutient avoir l'assurance des différents représentants internationaux que «l'argent ne manquera pas».

TOUT LE MONDE EN PARLE!
UN 2^{ème} CENTRE D'AUBAINES A SHERBROOKE

CROTEAU

VÊTEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE
NOTRE RAPPORT QUALITÉ/PRIX
EST LE MEILLEUR

COMMENÇANT:
LUNDI le 12 NOVEMBRE 1990 à 9h30



PLAN
MISE DE CÔTÉ

GRANDE VENTE D'OUVERTURE

**316, DES ÉRABLES
Sherbrooke** (VOISIN DU
CARREFOUR)

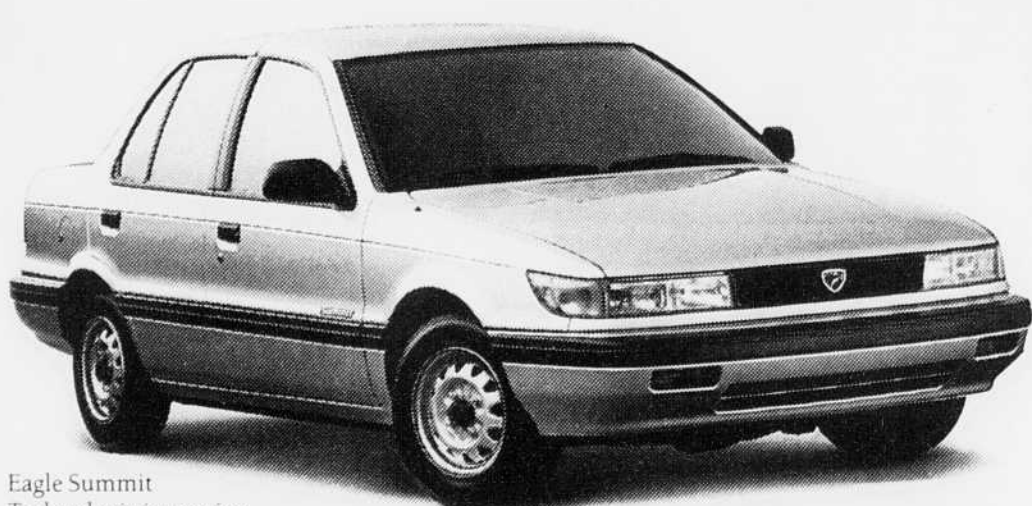
Téléphone:
563-2079

SPÉCIAUX
DISPONIBLES SEULEMENT
AU NOUVEAU MAGASIN



Afin de mieux servir notre clientèle, notre succursale du
42 WELLINGTON NORD (Centre-ville)
demeure ouverte.

Profitez d'économies avant TPS sur les Jeep et les Eagle.



Eagle Summit
Technologie japonaise



Jeep Cherokee Limited
Le "meilleur des meilleurs"
Revue 4-Wheel & Off-road

Chrysler Canada annonce son propre programme de "TPS", le Temps des Prix Spéciaux. Grâce à cette offre, vous n'avez plus de raison de retarder l'achat d'un véhicule Jeep ou Eagle neuf à cause des économies de la TPS proposée dont l'entrée en vigueur est présentement prévue pour le 1^{er} janvier 1991. Ce programme offre aux clients des économies TPS calculées sur la base du prix

**Additionnez les économies
sur toute la gamme!**

**JUSQU'À 1 000 \$
D'ÉCONOMIES TPS†**

Plus

**TAUX DE CRÉDIT
SPÉCIAL***

OU

**JUSQU'À 1 000 \$
DE REMISE***

* Ces offres sont mutuellement exclusives et s'appliquent aux achats pour usage personnel seulement. Voir un concessionnaire pour les détails. Les transactions sont soumises à l'approbation de Credit Chrysler Canada Ltée à l'achat et à la livraison d'un véhicule à partir des stocks d'un concessionnaire Chrysler Canada Ltée entre le 1^{er} octobre 1990 et la date à laquelle Chrysler Canada Ltée mettra fin au programme. L'offre de financement exclut les flottes et les véhicules loués au détail. Ces offres annulent et remplacent toutes les autres offres annoncées précédemment et ne peuvent être combinées. L'acheteur doit payer les frais de transport, d'immatriculation, les taxes et les autres frais tels que l'assurance et l'enregistrement. Les véhicules loués au détail donnent droit aux remises en argent seulement. Voir un concessionnaire pour les détails. Les remises, qui varient selon le modèle, sont offertes en remplacement des offres de crédit spécial pendant une durée limitée. * Les économies TPS varient selon le modèle. L'achat et la livraison du véhicule à partir du stock existant d'un concessionnaire doivent être effectués entre le 1^{er} octobre 1990 et la date à laquelle Chrysler Canada Ltée mettra fin au programme. Cette offre annule et remplace tous les autres programmes annoncés précédemment et ne peut être combinée avec aucune autre offre ou d'autres offres alternatives présentement en vigueur. Les véhicules de location au détail sont admissibles. Voir un concessionnaire pour les détails.

Les Automobiles Gro-Lo Inc.
621, route 143
Windsor, Québec (819) 845-2703

Auto Carrefour Sherbrooke Inc.
1000, rue King Est
Sherbrooke, Québec (819) 563-3757

M. Robert Auto Inc.
Routes 141 et 147, C.P. 51
Coaticook, Québec (819) 849-2731

A. Pomerleau & Fils Inc.
262, rue Hatley Ouest
Magog, Québec (819) 843-4221



Les élections scolaires... les élections scolaires... les élections scolaires... les élections scolaires...

Lutte farouche à prévoir entre les deux équipes à la Jean-Rivard

Pierre SÉVIGNY

Plessisville

Une lutte farouche est à prévoir à la Commission scolaire Jean-Rivard (CSJR) de Plessisville où deux équipes s'opposent pour l'obtention des postes de commissaires. Il s'agit d'un précédent dans tout le Québec.

En effet, 27 personnes du territoire de cette commission scolaire ont officiellement déposé une déclaration de candidature pour occuper l'un des treize postes en élection, soit treize regroupés au sein de l'équipe Amélioration scolaire, douze avec l'équipe Unité et deux indépendants. Des treize commissaires sortant de charge à la CSJR, douze sollicitent un renouvellement de mandat dont six avec l'équipe Unité sous la direction du président sortant, Martial Demers, cinq avec l'équipe Amélioration scolaire sous la responsabilité de M. Bertrand Lecours, et un indépendant.

L'équipe Amélioration scolaire est donc représentée dans toutes les circonscriptions, par Bertrand Lecours au 1, Claire Thiboutot-Vigneault au

2, Gaëtan Carrier au 3, Lise Morissette au 4, Solange Hinse-Vigneault au 5, Monique Drolet-Glazier (s) au 6, Yolande Bolduc au 7, Gisèle Nadeau-Champagne (s) au 8, Nicole Lacoursière au 9, Jean-Raymond Goyer (s) au 10, Maurice Nault (s) au 11, Florence Dubois (s) au 12 et Marcel Lefebvre au 13.

Quant à l'équipe Unité, elle est absente dans un seul quartier, soit le 3 où le commissaire sortant, Camille Couture, devra affronter une autre indépendant, René Fortier, en plus du candidat de l'équipe Amélioration scolaire. L'équipe Unité est formée de Colombe Bussièrès (s) au 1, Denis Brassard au 2, Francine Roy (s) au 4, Robin Croteau (s) au 5, Robert Berthiaume au 6, Francine B. Martel (s) au 7, Jean-Thomas Tremblay au 8, Martial Demers (s) au 9, Marcel Méthot au 10, Michel Perreault au 11, Roch Fortier au 12 et Louis Laroche (s) au 13.

Orientations différentes

Le président sortant précise que l'équipe Unité ne possède pas un programme particulier ni une ligne direc-

trice si ce n'est de rétablir la paix au sein du conseil des commissaires. M. Demers regrette les tiraillements qui nuisent aux délibérations depuis au moins deux ans. «Non seulement le climat est malsain mais il empêche de faire progresser normalement les dossiers.» C'est pourquoi il espère se retrouver à la tête d'un groupe capable de travailler ensemble tout en conservant son autonomie et en faisant confiance aux membres du personnel cadre. «Nous voulons travailler dans l'unité, pour le bien des enfants.»

Pour sa part, M. Lecours déplore le manque de transparence des dirigeants scolaires actuels et aussi le digrisme du président sortant de charge. En plus de vouloir corriger cette situation en se mettant à l'écoute de la population, les membres de l'équipe Amélioration scolaire ont décidé de marquer la présente campagne sur le respect du personnel et la revitalisation de l'école des Métiers afin de mieux répondre à un besoin de la région de Plessisville. Les membres de ce groupe souhaitent également assainir le climat actuel au conseil des commissaires.

6 districts en élection à la C.S. des Chênes

Drummondville

Six districts scolaires de la Commission scolaire des Chênes de Drummondville iront en élection le 18 novembre.

Dans le quartier 4 (St-Thérèse), représenté par Françoise Cartier, qui ne sollicite pas de nouveau mandat, la lutte se fait entre Rolland Mailhot et Dorian Michaud. Dans le quartier 5 (St-Joseph), deux femmes se font la lutte pour remplacer Desneiges Péloquin, qui ne sollicite pas de nouveau mandat. Il s'agit de Marianne Faucher-St-François et de Michelle Rice.

Dans le quartier 7 (quartier sud), la commissaire sortant de charge, Yvette Marquis, reçoit l'opposition de Denis Leblanc et de Hélène Lefebvre-Gingras. Le quartier 9 (St-Nicéphore) verra deux nouvelles figures s'affron-

ter: l'avocat Serge Arpin, directeur du palais de justice, est opposé à Johanne Desharnais, du comité d'école. Tous deux cherchent à se faire élire en remplacement de Mme Denise Picot, qui vient de terminer des fonctions de 15 années comme commissaire, dont six à la présidence de la Commission scolaire des Chênes au moment de la fusion entre l'élémentaire, le secondaire et la Commission scolaire d'Acton Vale.

Dans le quartier 14 (St-Guillaume et environs), deux personnalités bien connues se font la lutte: le pittoresque nationaliste Camillien Belhumeur et le commissaire industriel de Drummondville, Pierre Dagenais, convoitent le siège laissé vacant par Jean-Pierre Vallée.

Dans le 16 (Grantham-Ouest), la commissaire sortant de fonction, Odette Bélanger-Marcotte reçoit l'opposition de Luc Grégoire.

Ont été élus ou réélus sans opposition, le président Nagui Habashi (quartier no 1), Clément Bernard (2), Gaëtan Mercure (3), Donald Belval (6), Jacques Lecomte (8), Michel P. Côté (10), Jacques Boisvert (11), Diane Paul (12), Acton Vale, Danielle Charbonneau-Granger (13), Réal Sawyer (15), Diane Drouin (17), Daniel Gougeon (18) et Yvon Lampron (19).

Scrutin dans deux districts de la Magog

Gilles DALLAIRE

Magog

Le désistement inattendu de Mme Lucienne Nadeau-Dostie qui, depuis quatre ans, était présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Magog a réduit à deux le nombre des districts où il y aura un scrutin le 18 novembre.

Mme Nadeau-Dostie qui a informé le directeur de scrutin, M. Réal Gaudreau, de sa décision hier, en début d'après-midi, a imputé son abandon à une santé fragile.

Son désistement a entraîné l'élec-

tion par acclamation de son seul adversaire, M. Jean-Claude D'Arcy.

Mme Nicole Delisle-Grenier et Mme Ginette Roy, qui font leur première incursion dans l'arène politique scolaire, croisent le fer dans le district 3 qui était représenté par Mme Nellie Vandal élue sans coup férir dans le district 14, une circonscription nouvelle. Dans le district 4, Mme Pauline Laforest-Hébert, commissaire sortante, affronte M. René Pothier.

M. Gaston Gauvin a été réélu dans le district 1, comme M. Maurice Potvin dans le district 2, M. Jacques

Henri dans le district 6, M. Gérard Gauthier dans le district 7, M. Germain Millette dans le district 8, Mme Claudette Légaré dans le district 9, Mme Francine Faucher dans le district 10, Mme Jeanne d'Arc Gagné dans le district 12 et M. Robert Doré dans le district 13. M. Donald Maheu n'a pas sollicité de nouveau mandat dans le district 11 et a été remplacé par Mme Laurette Rouleau. Quant au district 15, une nouvelle circonscription comme le district 14, il est représenté par M. Jacques Gaudreau, élu par acclamation.

NDLR - L'intérêt est un peu plus grand que par le passé pour les élections scolaires, avec l'élection des commissaires pour quatre ans, la nouvelle notion d'équipe et la hausse considérable de la taxe scolaire. Tout cela n'a cependant pas été suffisant pour provoquer une course folle aux nombreux postes disponibles dans les différentes commissions scolaires de la grande région. Les candidats, pour la plupart, ont été élus ou réélus par acclamation. À Plessisville, la situation est différente, où deux équipes se mesurent.

Seulement 5 quartiers en élection à Victoriaville

Pierre MAILHOT

Victoriaville

Seulement cinq des 19 quartiers de la Commission scolaire de Victoriaville seront en élection le 18 novembre.

Ainsi, les commissaires sortants Bertrand Lambert, au quartier 3, Madeleine Hamel, au quartier 4, Luc-André Verville, au quartier 15, sont respectivement opposés à Lise Dubois, Jean-Denis Bergeron et Daniel Trotter. Il y aura également élection au quartier 2 entre les candidats Monique Dubé et Mario Cloutier, et au quartier 12 (un nouveau quartier) entre Jean Demers et Michel Ancil.

Les commissaires réélus à la fermeture des mises en candidature sont Laurent Ferland (quartier 1), Jean-Claude Houle (quartier 5), Ernest Laflamme (quartier 6), Henri-Paul Roux (quartier 7), Francine Beaudoin (quartier 10), Linette Fortier (quartier 11), Denis Lafontaine (quartier 14), Lucie Hébert de Saint-Valère (quartier 16) et Diane Fréchet de Chesterville (quartier 18).

Les commissaires élus lors de cette journée sont Mario Chrétien (quartier 8), Roxanne Campagna (quartier 9), Céline Lauzier (quartier 13), Alice Bergeron de Saint-Samuel (quartier 17) et Jean-Claude Turcotte de Ham-Nord (quartier 19).

Le directeur général de la Commission scolaire de Victoriaville, M. Roger Richard, a souligné qu'aucune équipe ne s'est enregistrée pour l'élection.

La journée des élections, le 18 novembre, la population pourra voter aux écoles Mgr Grenier (quartier 2), Notre-Dame-de-l'Assomption (quartier 3), Le Manège (quartier 4), Saint-Gabriel (quartier 12) et Notre-Dames-Bois-Francis, Arthabaska (quartier 15) entre 9h et 19h.

Plusieurs sont élus par acclamation

Andrée ALLARD

Sherbrooke

Seulement quelques circonscriptions des commissions scolaires de Lac-Mégantic, La Sapinière d'East Angus, de Warwick et Morilac de Windsor seront en jeu lors des élections scolaires, le 18 novembre. En outre, deux postes sont vacants à Lac-Mégantic et un à Windsor.

La grande majorité des commissaires d'école sur ces territoires ont été élus ou réélus par acclamation, au terme de la période des mises en candidature.

Lac-Mégantic

La Commission scolaire de Lac-Mégantic compte trois postes en élection sur treize. Dans le quartier no 6, deux novices, Richard Foley et Réjean Langlois se font la lutte tandis

que les quartiers 3 et 13 n'ont reçu aucune candidature. Le ministre de l'Éducation du Québec devra procéder, dans un délai de 30 jours, à la nomination des commissaires de ces circonscriptions. Denis Bellefleur, Louise Lacroix, Daniel Isabelle, Jeanne G. Bédard, Roch Couet, Fernand Gosselin, Ginette Bussièrès, Claire Boulanger, Audette Isabelle et René Côté sont déjà assurés d'un poste.

Warwick

Des 11 circonscriptions de la Commission scolaire de Warwick, deux seulement feront l'objet d'une lutte électorale. Dans une nouvelle circonscription de la ville de Warwick (no 3) s'affrontent Francine Gagnon et Denise Napert. Seule commissaire sortante à avoir de l'opposition, Lise Trépanier se mesure à Louise Bérèche dans la municipalité de Ste-Séraphi-

ne (no 10). Une nouvelle venue, Johanne Dionne est élue par acclamation alors que Estelle Luneau, Suzanne Forestier, Pierre Lavertu, Monique Proulx, Estelle Laroche, Lise Deshaies, Antoine Lincourt et Léo Benoit sont réélus sans opposition.

La Sapinière

La Commission scolaire la Sapinière d'East Angus dont le nombre de circonscriptions est passé de 13 à 11 après un redécoupage, a trois postes à combler. Deux commissaires sortants, Laval Denis et Madeleine Pelletier se disputent le siège 6, après la fusion de leurs municipalités, Weedon et Fontainebleau. La commissaire sortante Marcelle Doyon fait face à Daniel Pezant dans le secteur no 5 tandis que Michel Talbot affronte le commissaire Michel Vaillancourt dans la circonscription no 8. Huit commissaires, en poste pour la plupart depuis le début des années 70, sont élus par acclamation: Marcel Lamoureux, Laurence Trépanier, Monique Fournaise, Yvan Turcotte, Gilles Charbonneau, Céline Dodier, Gaëtan Perron et Léo Blais.

Morilac

À Morilac, où se tiendront deux élections, sept anciens commissaires et trois nouveaux candidats n'ont pas d'adversaire à affronter. Il s'agit respectivement de Marie-Reine Gagnon, Hélène Bourbeau, Gracielle Bérubé-Blondin, Agathe Péloquin, Micheline Janson Courtémarche, André St-Georges et Manon Beaudry-Roberge. Trois nouveaux candidats sont également élus par acclamation: André Therrien, Ghyslain Constant et Céline Gagné-Larivière. Le commissaire de la circonscription no 5 devra être nommé par le ministre puisqu'aucun candidat ne s'est présenté. Firmin D. Bernier, René Pruneau et Ghyslain Paquette-Perron se sont présentés dans la circonscription no 2 et Suzanne Caron et Robert Roy dans le quartier no 3.

EN BREF

Coaticook (CC) — Il n'y aura pas d'élection cette année à la Commission scolaire de Coaticook. Les 13 commissaires ont effectivement été élus ou réélus par acclamation.

Réjean Gilbert au siège numéro 5 et Mariette Paquette pour le quartier numéro 6 sont les deux nouveaux commissaires. Ils remplaceront respectivement Benoît Lévesque et Adèle Béasse.

Asbestos (MM) — Les 11 postes de commissaires de la Commission scolaire de l'Asbesterie ont tous été comblés par acclamation au terme de la période des mises en candidature.

Le nombre de sièges est passé de 13 à 11, calculé en fonction du nombre d'élèves.

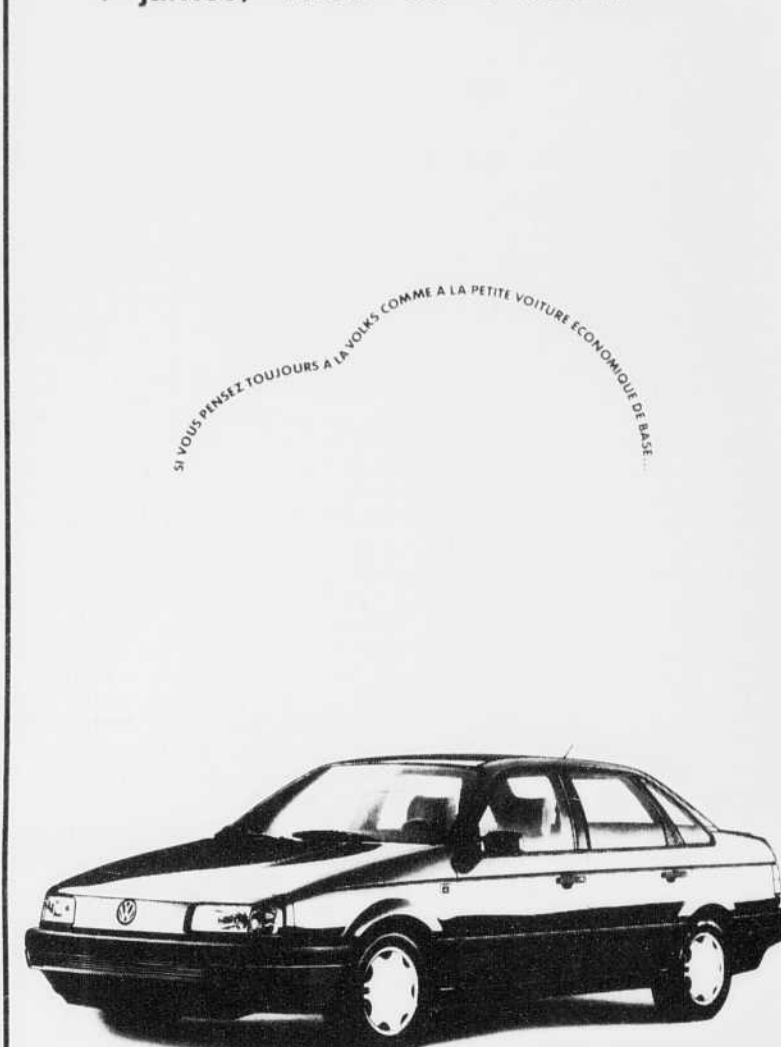
Un seul nouveau visage arrive au conseil des commissaires. Il s'agit de André Beaurivage, qui représente le secteur de St-Adrien. Les autres commissaires sont Lise Geoffroy, Laurent Pinard, Lucie Grenier, Lise Parenteau, Raymond Boutet, Huguette Desrochers, Marie-Paule Drouin, Louise Fréchette, Jean-Guy Dionne et Camille Côté.

Black Lake (PS) — La tenue d'un scrutin secret ne sera pas nécessaire à la Commission scolaire Black Lake-Disraeli (CSBL-D), du fait que les treize circonscriptions n'ont été convoitées que par un candidat chacun.

Seulement deux nouveaux venus siégeront au Conseil des commissaires, soit Mme Ginette Martin au district 1 de Black Lake qui remplace Mme Colette Parent et M. Paul Baron de la circonscription 13 à Cole-raine à la place de M. Germain Daigle.

Tous les autres commissaires ont été réélus sans opposition pour un nouveau mandat d'une durée de quatre ans. Il s'agit de M. Maurice Fortier au quartier 2 à Black Lake; Mme

Jusqu'au 30 novembre, à l'achat d'une PASSAT 1991 en inventaire, obtenez 4 pneus d'hiver et 4 jantes, valeur de 1 080\$.



...voici de quoi élargir vos idées!

Voici la plus grande et la plus spacieuse des Volkswagen jamais construites: la nouvelle Passat. Cinq adultes y voyagent en tout confort et avec près de 500 litres d'espace utilisable: le coffre est plus grand que celui de beaucoup de voitures. Et bien que tout sur la Passat soit nouveau, sa superbe tenue de route et sa grande maîtrise témoignent de son ascendance technologique.

allemande. La nouvelle Passat. Une voiture étonnamment spacieuse: à un prix remarquablement avantageux.



Passat 20 920S*

*Basé sur le prix suggéré par le constructeur du modèle berlina avec boîte manuelle à 5 rapports. Options, transport et frais de préparation en sus. Les concessionnaires peuvent offrir des prix moindres.

Aut. allemande des concessionnaires automobiles de l'Estrie

Mont Orford Auto Inc.
617, boul. Bourque
Omerville (Magog)
843-3368

Sherbrooke Automobile
2959, rue King ouest
Sherbrooke
569-9111

20987

XEROX

Financement à 0%

Pour la prochaine semaine, Xerox est fière de vous offrir - rien, nil, zéro, nada jusqu'au 15 novembre. C'est exactement ce que vous

paieriez en intérêt à la signature d'un contrat de crédit-bail de 3 ans d'ici le 15 novembre 1990 sur toute une gamme de copieurs Xerox. Et si vous profitez de cette offre pour obtenir un copieur neuf,

Xerox vous fait la même offre de financement à 0% sur les machines à écrire électroniques et les télécopieurs Xerox. N'attendez pas. Obtenez enfin quelque chose pour rien. Appelez

votre représentant Xerox pour avoir les détails. Nous en avons long à dire sur rien.

Sherbrooke 563-3600
On répond à vos besoins.

Certaines restrictions et conditions s'appliquent. Les options normales d'achat s'appliquent à la fin de cette offre. Xerox est une marque déposée de XEROX CORPORATION utilisée par XEROX CANADA LTD. en tant qu'usager inscrit.

rien, nada, zéro, nil jusqu'au 15 novembre.

Un règlement soumet le lac Memphrémagog à la juridiction des municipalités riveraines

Gilles DALLAIRE

Magog

La municipalité régionale de comté de Memphrémagog a comblé un vide juridique qui soustrayait le lac Memphrémagog à la juridiction des municipalités riveraines et en fixant au milieu du lac la limite du territoire de ces municipalités.

Du même coup, la municipalité régionale de comté a adopté, lors d'une assemblée spéciale du conseil des maires, un règlement qui amende le règlement de contrôle intérimaire et définit les usages qui peuvent être

faits du lac et soumet la construction d'habitations, d'abris pour bateaux et de quais, l'aménagement de marinas, l'abattage d'arbres et l'affichage à des normes sévères.

Le préfet, M. Roger Nicolet, a révélé que, quand le territoire qui entoure le lac a été découpé en cantons à la fin du XVIIIe siècle puis quand ces cantons ont été découpés en municipalités au XIXe siècle, la ligne des hautes eaux a été choisie comme limite territoriale. «Aux environs de 1930, Austin et Ogden ont obtenu des lettres patentes faisant du milieu du lac la limite de leur territoire mais le

reste du lac est demeuré territoire non organisé et, de ce fait, soustrait à la juridiction des municipalités qui ne peuvent y appliquer leur réglementation relative au zonage, au lotissement et à la construction», a-t-il expliqué tout en soulignant que l'amendement du règlement de contrôle intérimaire donnera à Magog, Canton de Magog, Canton de Pottton, St-Benoît-du-Lac et Canton de Stanstead des droits que ces municipalités croyaient avoir mais qu'elles n'ont jamais eus.

M. Nicolet a ajouté que l'amendement qui donne aux municipalités

juridiction non seulement sur le lac mais aussi sur ses îles sera sans effet à Austin et à Ogden dont le territoire s'étend jusqu'au milieu du lac et qu'il ne s'appliquera pas aux portions du lac qui font actuellement partie intégrante du territoire d'une municipalité.

Il a souligné qu'une anomalie semblable a été corrigée quand le milieu du lac Massawippi est devenue la limite du territoire des municipalités riveraines qui, à cause de l'existence d'un vide juridique, n'avaient aucune juridiction sur ce lac entièrement situé sur le territoire de Canton de Hatley.

Des problèmes résultant de l'absence de juridiction municipale sur le lac ont fait surface à Canton de Magog il n'y a pas longtemps.

Gérard Dubois facilement reporté à la mairie de Plessisville Paroisse

Plessisville (PS)

Le maire sortant de charge à la municipalité de Plessisville Paroisse, Gérard Dubois, a été réélu sans difficul-

Contestation à Omerville?

Omerville

M. Serge Fréchette à qui un poste de conseiller a échappé par 14 voix dimanche à Omerville décidera tout probablement aujourd'hui s'il réclamera l'annulation de l'élection de M. Jacques Boudreau.

«Je veux consulter les membres de l'équipe que dirige M. Donald Saint-Onge et dont je fais partie avant de prendre une décision», a-t-il révélé hier.

Selon M. Fréchette, M. Boudreau a, quelques minutes avant la fin de la période de déclaration de candidature, remis à la directrice de scrutin, Mme Nicole Pion, un bulletin qui n'aurait pas été complété comme il se doit par trois signataires. Deux d'entre eux, dont l'inspecteur municipal, M. Luc Lemay, auraient apposé leur signature dans la colonne où leur nom aurait dû être écrit en lettres mouillées en plus d'inscrire leur adresse dans la colonne destinée à recevoir leur signature.

té alors qu'il a plus que doublé le résultat de son adversaire, Raymond Lachance, en obtenant 973 votes, soit une majorité de 527.

Les conseillers sortant de charge Carole Lamontagne au siège 2, Marcel Hamel au 4 et Georges Jadot au 5 ont également été reconduits dans leur mandat respectif. Mme Lamontagne a obtenu une majorité de 579 voix sur Guy Demers, M. Hamel a récolté 846 votes au regard de 567 pour Jean-Noël Poulin alors que M. Jadot s'est attiré la faveur de 835 électeurs en comparaison de 577 pour Bernard Bojsjoli.

Taux de participation de 56,6 p. cent sur le territoire de la MRC de Memphrémagog

Magog

Un total de 7745 des 13 667 personnes qui avaient le droit de voter dans les cinq municipalités de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog où il y avait élection dimanche ont exercé ce droit, soit un taux de participation de 56,6 pour cent.

Un manque évident d'intérêt a été observé à Stukely-Sud Village où le taux de participation n'a été que de 36,7 pour cent, seulement 330 électeurs sur 897 étant allés voter. Par contre, 745 électeurs sur 1090, soit une proportion de 68,3 pour cent, ont exercé leur droit de vote à Omer-

ville. Le taux de participation a aussi été assez élevé à St-Etienne-de-Bolton où 62,1 pour cent des électeurs, soit 296 sur 476, se sont rendus voter.

A Magog, 6012 électeurs sur 10 503 se sont prévalus de leur droit de vote, soit un taux de participation de 57,4 pour cent, et, à Eastman, 362 sur 701, soit une proportion de 51,6 pour cent.

Le taux de participation avait été légèrement plus élevé presque partout lors du scrutin précédent.

ÉLECTIONS SCOLAIRES

Trois postes en jeu à la C.S. de Thetford Mines

Nelson FECTEAU

Thetford Mines

Seulement trois des dix-sept postes de commissaires qui étaient à l'enjeu feront l'objet d'une élection le 18 novembre prochain à la Commission scolaire de Thetford Mines. En effet, à l'issue de la période de mise en candidature, pas moins de quatorze sièges ont été comblés par acclamation.

Deux nouvelles venues se feront la lutte au quartier numéro 1. Denise Perreault-Nadeau et Lise Joly ont manifesté le désir de représenter les contribuables de ce secteur. Au quartier numéro 7, Lucille Roy qui occupait déjà ce poste devra faire face à Lise Grégoire. Commissaire sortant, Yvan Groleau

devra se mesurer à Nicole Champagne au quartier 13. Les quartiers numéros 1 et 7 sont dans les limites de Thetford Mines alors que le quartier numéro 13 regroupe Robertsonville, Sacré-Cœur-de-Marie et St-Anne-du-Lac.

Huit des quatorze candidats élus par acclamation siégeaient déjà au conseil de commissaires de la CSTM. Denis Langlois, Gilles Grenier, Lorraine Marcoux-Vachon, Thérèse B. Bossé, Edouard Royer, Gaétan Charest, Donald Couture et Yvon Gosselin ont été reconfirmés à leur poste pour les quatre prochaines années. Les nouveaux élus sont Bruno Roy, Bertrand Potvin, Michel Béliveau, Jeanne d'Arc Landry, Claude Duchesne et Joanne Boilard.

PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE NOS REMISES EN ARGENT OU DU FINANCEMENT!

- DE LA SPRINT À LA CAPRICE de 500\$ à 1 000\$ DE REMISE
- DE LA OLDSMOBILE CALAIS À LA 98 de 750\$ à 1 500\$ DE REMISE
- DU PICK-UP S-10 (1990-91) ET VAN ASTRO JUSQU'AU GRAND PICK-UP ET LUMINA APV de 750\$ à 1 000\$ DE REMISE

FINANCEMENT

À
10 9%
sur 48 mois
(pour un temps limité)

NOS PRIX ET NOTRE SERVICE APRÈS-VENTE FONT NOTRE RÉPUTATION.

155, rue Angus sud
EAST ANGUS
832-2494

URGENT BESOIN DE
VOITURES USAGÉES

Voyez un de nos représentants



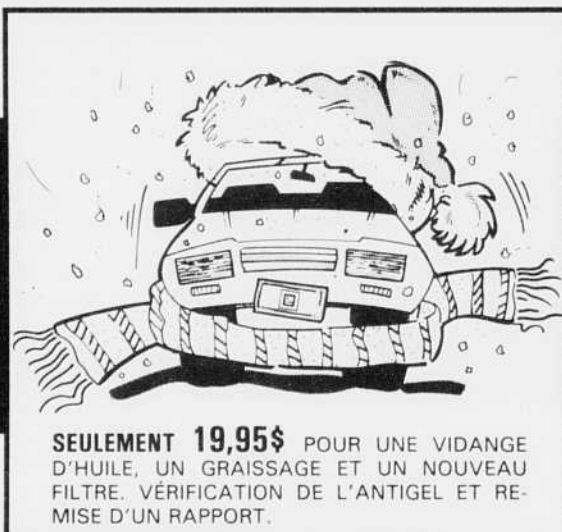
JOHN COULOMBE, président

TOTAL
GARANTIE
DE 3 ANS / 80 000 KM

OUVERT
du lundi au jeudi de 8h00 à 21h00; vendredi de 8h00 à 17h00

20984

VOTRE VOITURE RÉSISTERA-T-ELLE À L'HIVER?



SEULEMENT 19,95\$ POUR UNE VIDANGE D'HUILE, UN GRAISSAGE ET UN NOUVEAU FILTRE. VÉRIFICATION DE L'ANTIGEL ET REMISE D'UN RAPPORT.

Pour un
démarrage assuré



UNE
MISE AU POINT
S'IMPOSE

L'ALIGNEMENT GRATUIT
À L'ACHAT DE 4 PNEUS ATLAS

PNEUS

Garantie hasards de la route
ATLAS PERMA TRAC MK IV

DIMENSIONS

ANTIROUILLE

À BASE D'HUILE

dessous: \$45 complet: \$75

À BASE DE CIRE

dessous: \$125 complet: \$250

P155/80R12	57.99
P155/80R13	63.99
P165/80R13	66.99
P175/80R13	69.99
P185/80R13	71.99
P185/75R14	74.99
P195/75R14	76.99
P205/75R14	81.99
P205/75R15	83.99
P215/75R15	87.99
P255/75R15	93.51
P235/75R15	99.99



GM

Pièces

Le choix qui s'impose.

DYSON & ARMSTRONG INC.

265 Principale Nord, Richmond
826-3721 ou 1-800-263-9766

SOLDE DE FERMETURE

40% à 60% de rabais

sur toute la marchandise en magasin:
habits, pantalons, imperméables 4 saisons, etc.



Le Roi des Habits

140, Wellington sud, Sherbrooke, Qué.
(819) 567-7572

Un programme de TPS que seule Chrysler ose offrir.

Jusqu'à 1400 \$ de rabais dès maintenant.

À partir du 1^{er} octobre, Chrysler Canada annonce son propre programme de TPS : le **Temps des Prix Spéciaux**... Une offre exceptionnelle qui devrait vous permettre de bénéficier dès aujourd'hui de certaines économies de la TPS proposée sans avoir à retarder votre achat à janvier 1991. Les économies du programme de TPS de Chrysler Canada sont basées sur le prix moyen des véhicules par catégories.

PLUS

Au choix* :

financement
à 10,9 %,
terme de 48 mois

OU

généreux
rabais-chèques
allant jusqu'à 1000 \$**

sur une vaste sélection de véhicules Chrysler 1990 et 1991.

PLUS

Ensembles-options très compétitifs

C'est le temps ou jamais de se procurer un véhicule Chrysler

L'AVANTAGE CHRYSLER



CHRYSLER CANADA

ACHETEZ OU LOUEZ CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE DODGE, PLYMOUTH ET JEEP/EAGLE.

*Ces offres sont mutuellement exclusives et conditionnelles à une approbation de crédit de Chrysler Crédit Canada ltée. Elles annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Ces offres, ainsi que l'offre du programme de TPS de Chrysler, s'adressent uniquement aux particuliers achetant au détail. Les acheteurs admissibles choisissant le taux de crédit réduit plutôt que le rabais-chèque, applicables à certains véhicules, ont droit à un taux de 10,9% pour une période maximale de 48 mois. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Ces offres, ainsi que l'offre du programme de TPS de Chrysler, ne s'appliquent qu'aux véhicules achetés chez les concessionnaires Chrysler participants et livrés par ces mêmes concessionnaires, du 1^{er} octobre 1990 jusqu'à une date ultérieure déterminée par Chrysler Canada ltée. La livraison doit se faire à partir du stock actuel des concessionnaires. L'offre de crédit ne s'applique ni aux véhicules loués ni aux parcs automobiles. Exemple de financement pour un emprunt de 10000\$ au taux annuel de 10,9% pour une période de 48 mois : les paiements mensuels sont de 257,97\$, le coût de l'emprunt est de 2382,56\$; le montant total à rembourser est de 12382,56\$. Dans le cas où une alternative vous est offerte et que vous choisissez le financement à ce taux plutôt que le rabais-chèque, la loi exige que le montant du rabais-chèque soit inclus dans le coût de l'emprunt. Dans l'exemple utilisé ci-haut, le coût de l'emprunt, incluant le montant d'un rabais-chèque de 1000\$ non choisi, serait de 3382,56\$, correspondant ainsi à un taux d'intérêt de 16,63%. Les acheteurs sont responsables du transport, de l'immatriculation, des taxes et autres frais pouvant s'appliquer. Seule l'offre de rabais-chèque est applicable dans le cas des véhicules loués à long terme à des particuliers. Des taux de crédit-bail spéciaux sont offerts, à la place du rabais-chèque, sur certains modèles sélectionnés. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

**Vous pouvez choisir un rabais-chèque plutôt que le financement du fabricant. Les rabais-chèques sont offerts pour un temps limité. Les voitures doivent être achetées et livrées à partir du stock du concessionnaire, du 1^{er} octobre 1990 jusqu'à une date ultérieure déterminée par Chrysler Canada ltée. Cette offre remplace et annule toutes les offres précédentes et ne peut être combinée à aucune autre offre précédente ou actuellement en vigueur. Les rabais-chèques s'appliquent également aux véhicules loués par des particuliers. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.



R. Lavoie Trucking condamné à une amende de 500 \$ aux É.-U.

Christian CARON Coatcook

C'est finalement une amende de 500\$ qui a été imposée à la compagnie de transport R. Lavoie Trucking de Coatcook relativement à l'incident routier survenu il y a quelques semaines dans l'Etat de New York (USA).

Un camion remorque de cette compagnie avait accidentellement déversé du diesel sur la chaussée sur une longueur de près de 20 kilomètres provoquant par la suite quelques accrochages. Aucune accusation n'avait finalement été portée contre le conducteur du mastodonte, François Bessette.

Les dirigeants de la compagnie Lavoie Trucking ont plaidé coupable à l'accusation d'avoir déversé du diesel sur la route. Michel Ledoux, porte-parole de la compagnie de transport, est heureux du dénouement.

«À un moment donné, ça aurait plutôt mal mais plus le dossier cheminait, j'avais confiance que tout se déroulerait sans trop de conséquences graves. Après tout, il s'agit d'un hasard de la route, rien d'autre», commente Michel Ledoux.

Selon lui c'est l'intervention de deux corps policiers différents qui a compliqué l'affaire au début. «S'il n'y avait eu que l'implication de la police municipale, l'incident aurait été classé en peu de temps mais les policiers de la State Police sont venus

brouiller les cartes», raconte le contrôleur de Lavoie Trucking.

Quant au camionneur, il continuera d'exercer son métier sur les routes du pays de l'Oncle Sam. D'ailleurs, il n'a jamais cessé d'y aller même si l'affaire n'était pas définitivement réglée.

A Coatcook, le cas du camionneur Bessette, qui avait eu certaines difficultés à récupérer ses papiers dans les heures suivant son arrestation, n'avait pas été sans rappeler l'affaire encore récente de Richard Bilodeau. Ce dernier, impliqué dans un accident ayant fait trois morts le 29 novembre 1989 dans le New Hampshire, a eu bien des démêlés avec la justice de l'Etat avant d'être blanchi d'accusations d'homicide par négligence au terme d'un procès devant un jury.

La BFD dépose une poursuite de 234 000 \$ contre une entreprise de Victoriaville

Drummondville (GP)

La Banque fédérale de développement (BFD) vient de déposer une poursuite de 234 000 \$, en remboursement de prêts, contre l'entreprise Produits Gano de Victoriaville, qui est en difficultés.

Dans une procédure, inscrite au numéro 239 du district judiciaire de Drummond, la BFD soutient avoir consenti trois prêts de valeurs différentes depuis environ cinq ans à la compagnie Gano, spécialisée dans la fabrication de produits alimentaires (charcuterie, tourtière, etc).

Au moment du dépôt de la poursuite, Produits Gano faisait défaut de rembourser, sur les trois prêts, d'une somme totale d'environ 234 000 \$, y compris les intérêts calculés au moment du dépôt du document.

La BFD demande à la Cour du Québec d'ordonner le remboursement de la dette ou, si défaut, de la déclarer propriétaire d'un édifice important situé à Victoriaville et de tous les équipements qui y sont inclus, soit environ 300 machines de production et lots de produits non périssables, comme des emballages, etc.

La cause sera entendue à une date qui n'a pas été précisée.

Joint à son domicile, hier, le président de la compagnie, M. Michel Gagné, a confirmé les faits tout en signalant que ces emprunts avaient été faits au cours des dernières années pour améliorer le fonds de roulement.

M. Gagné a assuré qu'il veut poursuivre les activités. D'ailleurs, l'entreprise est encore en opération. «On ne peut pas dire qu'on est à l'aise mais on va remédier aux problèmes», a-t-il déclaré. Le président Gagné a signalé que le dossier n'est pas encore finalisé. «Il reste encore quelques négociations à faire», a-t-il ajouté.

Descente dans un bar à l'Avenir: 14 accusations

Gérald PRINCE Drummondville

Deux hommes et 12 femmes ont comparu hier devant le juge de paix Luce Bourret au palais de justice de Drummondville en rapport avec une descente, tenue vendredi soir dernier, au bar-salon L'Escale de l'Avenir par l'Escouade des moeurs de la SQ de Trois-Rivières.

Les deux hommes sont accusés d'avoir tenu une maison de débauche. Il s'agit respectivement du propriétaire et du gérant de l'établissement. Ils pouvaient reprendre leur liberté, en versant une somme de 500 \$ en argent et en s'engageant à comparaître devant le tribunal le mardi 4 décembre.

Quant aux 12 jeunes femmes, elles sont accusées, pour la plupart, d'avoir été trouvées dans une maison de débauche. On a pu savoir que 10 d'entre elles, provenant pour la plupart de Montréal ou de Québec, étaient des danseuses. Toutes ont pu retrouver leur liberté, la plupart en versant 300 \$ en argent et en promettant de comparaître le 4 décembre. On trouve quelques cas de possession de stupéfiants et de bris de probation. Dans un cas seulement, une femme, recherchée pour une autre affaire à Montréal, doit verser 1000 \$ pour être libérée.

Quant aux deux autres femmes,

des serveuses, elles ont pu recouvrer leur liberté sur promesse de comparaître le 4 décembre également.

Il se pourrait, a-t-on pu savoir, que quelques clients masculins, sur une trentaine d'hommes qui se trouvaient au bar, soient accusés d'ici quelques jours.

Pour l'enquêteur de l'Escouade des moeurs, Marcel Mongeau, il s'agit d'une opération policière d'envergure, la seule de cette importance à s'être déroulée dans la région administrative 04. Le bar était l'objet de surveillance étroite depuis quelques semaines. Il a fallu pas moins d'une trentaine de policiers, assistés d'un chien renifleur (spécialisée dans la recherche de stupéfiants), pour compléter la descente vendredi soir.

La grande majorité des inculpés, tant hommes que femmes, étaient représentés par Me John-T. Pepper de Montréal, remplacé hier par Me Pierre Champagne. La Couronne était représentée par Me André Rompré de Drummondville.

«J'ai perdu 103 lb avec Nutri/Système et j'ai mangé tous les aliments dont j'avais besoin pour me sentir en bonne santé».



Elsa Barrent

Notre programme complet Nutri/Système aidera cette année plus d'UN MILLION de clients!

- Perte de poids sécuritaire et efficace,
- Repas sains, nutritifs et équilibrés
- Surveillance nutritionnelle
- Aucune nécessité de compter les calories
- Pas d'injection, pas d'attrape.
- Plus de 19 ans d'expérience en amaigrissement.

Notre cliente ELSA BARRENT a perdu 103 lb

PLUS DE 1800 CLINIQUES DE PAR LE MONDE

nutri/système

cliniques minceur MC

3 SEMAINES pour seulement **49\$***

APPELEZ AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

DRUMMONDVILLE	VICTORIAVILLE	SHERBROOKE
474-4151	752-2442	823-7000

* Comprend 3 semaines de services Nutri/Système. Ne comprend pas le coût des aliments Nutri/Système exclusifs, les journaux et le maintien. Valable aux centres participants. Nouveaux clients seulement.

DU NOUVEAU POUR LES EMPLOYEURS



La loi sur la réforme des pensions a été adoptée par le Parlement. Si vous offrez un régime de pension agréé ou un régime de participation différée aux bénéfices, vous devriez être au courant de certains changements concernant les exigences de déclaration des feuillets T4 pour 1990.

Vous serez appelé à jouer un rôle essentiel auprès de vos employés. En effet, vous pourrez les aider à mieux comprendre les changements qui contribueront à assurer leur sécurité financière au moment de leur retraite. Dès 1991, des plafonds uniformes s'appliqueront au total des sommes que les Canadiens pourront verser dans les régimes de pension et les REER, peu importe leur genre d'emploi et de régimes d'épargne. De plus, les particuliers pourront reporter aux années ultérieures les plafonds inutilisés des REER.

Les règles plus équitables et plus souples permettront aux Canadiens d'économiser suffisamment pour assurer leur retraite.

Les employeurs qui offrent des régimes de pension agréés et des régimes de participation différée aux bénéfices joueront un rôle décisif dans la mise en oeuvre de la réforme des pensions. En déclarant les facteurs d'équivalence qui s'appliquent à tous les employés participant à vos régimes, vous nous aiderez à déterminer le montant qu'ils peuvent verser dans les REER.

Nous venons de mettre à la poste le guide sur le calcul du facteur d'équivalence. Les employeurs offrant des régimes de pension qui n'ont pas reçu de guide peuvent s'en procurer un exemplaire auprès de leur bureau de district d'impôt. Pour plus de renseignements, les employeurs peuvent composer le 1 (800) 267-5565.

Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration en vue d'aider les Canadiens à assurer leur avenir.

La bague de fiançailles



Deux mois de salaire, est-ce trop pour l'amour de votre vie?



Fiez-vous à

Ronald Fortier inc.

Géomologiste agréé
43 Wellington nord, Centre-ville, Sherbrooke

Un diamant est éternel.

Réduction de personnel

... chez Westburne à Drummondville

Drummondville (GP)

L'entreprise Westburne du parc industriel de Drummondville vient de réduire considérablement son personnel et relocalise une grande partie de ses activités à St-Hyacinthe et à Sherbrooke.

«Pas question de fermer à Drummondville», fait savoir Mario Parent, superviseur de l'entreprise de Drummondville. Il explique que l'usine est présentement à vendre, mais que, dès que la transaction sera conclue, Westburne s'établira ailleurs à Drummondville même, dans un local plus petit.

En juillet, Westburne, qui se spécialise dans la distribution de matériel de plomberie et d'électricité aux entrepreneurs, comptait 14 employés à son service à ses locaux du 1645 de la rue Haggerty. Présentement, seulement trois y sont affectés et ce nombre devrait être maintenu à Drum-

mondville, estime M. Parent. Deux employés ont accepté d'aller travailler à St-Hyacinthe et à Sherbrooke respectivement. Les 9 autres employés ont par contre perdu leur emploi.

L'entreprise Westburne n'entreprendra plus à Drummondville qu'un comptoir de pièces et sera desservie majoritairement par la même compagnie à Sherbrooke. Le siège social de l'entreprise est situé à Montréal. Elle était implantée dans le parc industriel depuis 1976, mais établie à Drummondville depuis longtemps avant sur le boulevard Mercure.

Partie de règlement acceptée aux Mines Bell

Nelson FECTEAU

Thetford Mines

C'est dans une proportion de 64 % que les employés ayant antérieurement contribué à la caisse de retraite des Mines d'Amiante Bell ont accepté le premier volet d'une proposition de règlement soumise le 12 octobre dernier par la Société Nationale de l'Amiante.

Les 232 personnes présentes sur une possibilité de 528 ont entériné la proposition à l'effet que le surplus actuariel du fonds de pension estimé à 7 161 000 \$ au 31 décembre 1987 soit partagé à parts égales entre les deux parties jusqu'à concurrence d'une somme évaluée entre 4,8 et 5

millions de dollars. Quant au transfert des actifs de 2,8 millions du fonds de pension de Bell à celui de Lab, les travailleurs ont cependant manifesté le désir que le côté légal soit étudié de plus près pour pouvoir opter pour l'aspect le plus avantageux pour eux. A cet effet, des consultations seront menées auprès de la Régie des rentes du Québec.

Le président du syndicat des Métallistes, section locale 7285, André Fillion, était partagé face à la décision de l'assemblée. «Nous avions la prétention que ces sommes n'apparte-

naient pas à la compagnie. J'espère que la position des travailleurs sera reçue favorablement par cette dernière. Les gars y ont sûrement vu une bonne affaire s'ils l'ont acceptée. Ils ont voté pour un tiers vaut mieux que deux tu l'auras. Mais la compagnie aussi fait une bonne affaire.»

André Fillion était cependant déçu de la faible participation à cette importante assemblée. «C'est très décevant. Quand on parle de millions de dollars et qu'on laisse ça dans les mains de moins de la moitié des gens concernés... Les absents étaient sû-

rement prêts à accepter ce que les autres décideraient pour eux.»

Soulignons que le syndicat n'a fait aucune recommandation aux personnes concernées par ce recours collectif. «Nous sommes un syndicat très démocratique. Il n'y a pas seulement des syndiqués parmi ces gens. Il y en a qui sont devenus contremaîtres, d'autres qui n'ont jamais appartenu au syndicat et des employés de bureau d'autres accréditations syndicales.»

Les plaidoyers reprendront le 21 novembre si d'ici là aucune entente n'intervient entre les deux parties.

6 forfaits de voyage dans Drummond

Drummondville (GP)

Le Bureau du tourisme et des congrès de Drummondville vient de dévoiler, à l'intention des traiteurs en voyages, une liste de six forfaits qui pourront être offerts aux intéressés en 1991 dans la région de Drummond.

Les forfaits offerts portent sur des groupes de 40 personnes et plus et comprennent la tournée d'activités et de lieux touristiques de la région drummondvilloise. Visite au Village d'antan pendant la saison des sucres ou au cours de l'été, participation au Festival de folklore, séjour dans des familles, rendez-vous au Relais du vigneron et au Domaine Trent, tout cela fait partie des principales attractions offertes.

Il y a aussi des visites guidées à Baie du Febvre à l'époque de la migration des oiseaux, accueil au musée des Abénakis à Odanak et déplacement à Ulverton et au Moulin Blanchette.

PRÉPAREZ-VOUS,
le temps des Fêtes approche
rapidement.



SPÉCIAUX

en magasin sur certains instruments:
PIANOS — ORGUES — GUITARES
VIOLONS — ACCORDÉONS — CLAVIERS

Samick — Baldwin — Technics — Casio — Washburn — Norman — Hohner

PLAN MISE DE CÔTÉ

Financement disponible (sur approbation)

N.B. Il est encore temps pour les COURS DE MUSIQUE. Un cadeau apprécié.

MULTI MUSIQUE ENR.

Promenades King
Sherbrooke

564-0525

21108x

GRANDE FETE DU 20e ANNIVERSAIRE TOUJOURS LA MEME DIRECTION



Luc Thivierge



Richard Dion



Serge Malo



Liliane Dion



Gilles Dion



Neil McTavish



Martin Roy
gérant de service



Yves Gaudreau
gérant des pièces



20 ANS
DE SERVICE
APRÈS VENTE
UNE SUPER FORCE

20 ANS DE
BONS PRIX
VOYEZ-NOUS AVANT
D'ACHETER

20 ANS DE
CHOIX MODELES
COULEURS
INVENTAIRE COMPLET

**20 ANS TOUJOURS L'EQUIPE QUI VEUT BIEN VOUS SERVIR
A TOUT PRIX.**

843-6571

**2200, rue Sherbrooke
Magog, Qué. J1X 4Z6**

843-6571

POUR UN TEMPS LIMITÉ, FINANCEMENT RÉDUIT DISPONIBLE POUR
48 MOIS, OU RABAIS ADDITIONNEL SUR LA PLUPART DE NOS MODÈLES



843-6571

SOLDE



Bon prix, bonnes notes et 4x4:
"SUBARU JUSTY SCOLAIRE" seulement
8 995\$*

modèle 2 portes

Chère maman, nous avons aiguisé notre crayon et réduit le prix de toutes les SUBARU JUSTY 1990.

La JUSTY "SCOLAIRE" 4x4 est pratique (4 portes), elle livre performance, économie et les enfants... en toute sécurité!

Venez faire l'examen de la JUSTY et calculez les économies appréciables que vous permet ce solde de la rentrée!

SUBARU

Plus on y pense, plus on a le goût de la conduire.

* TTP en sus. Offre en vigueur jusqu'au 31 septembre 1990 chez tous les concessionnaires SUBARU participants.

ESTRIE AUTO CENTRE

4367, Boul. Bourque, Rock Forest, Québec, (819) 564-1600

LIQUIDATION DE FAILLITE DE MEUBLES

provenant de Beloeil et Brassard

NOS ESCOMPTES COMMENCENT À

50% 60% 70%

DÉPÊCHEZ-VOUS!

NOUVELLE MARCHANDISE

**MOBILIER
DE CHAMBRE**

6 morceaux.

Rég. 2795\$

RÉDUIT 1395\$

RÉDUIT

1195\$

TOUTE OFFRE RAISONNABLE ACCEPTÉE

6

MOIS

SANS

INTÉRÊT

TOUT DOIT SORTIR
RAPIDEMENT

**MOBILIER
DE CUISINE**

table et 4 chaises

Rég. 1399\$

RÉDUIT 1199\$

RÉDUIT

999\$

TOUTE OFFRE RAISONNABLE ACCEPTÉE

OUVERT LE MERCREDI SOIR JUSQU'À 21h00

**MODULE
AUDIO-VIDÉO**

4 mcx, chêne noir, blanc.

Rég. 499\$

SPÉCIAL

199\$

**NOMBREUX
AUTRES
MODÈLES
SUR LE
PLANCHER**

349\$

429\$ 449\$

et plus

**MODULE
AUDIO-VIDÉO**

4 mcx, chêne noir, blanc.

Rég. 629\$

SPÉCIAL

299\$

LES TERRASSES
Rock Forest

564-7399

Boulevard Bourque

Dans le mail Woolco

20015x

20895x

Cadeau décor...

Choisissez maintenant et rehaussez votre intérieur à temps pour les fêtes!

Moquettes «Luxura Résistache» de Crossley dans un choix de 3 textures et 70 couleurs chez Eaton! Ces moquettes à riche peluche saxony dense et luxueuse s'harmonisent autant à un décor traditionnel qu'à un intérieur contemporain. Elles sont fabriquées avec du nylon de première qualité qui vous assure d'un aspect soigné durable. De plus, elles sont certifiées par DuPont pour résister à l'électricité statique et à la plupart des taches domestiques d'aliments et de boissons. Toutes les moquettes ont environ 12 pi. (3.66 m) de largeur.

2. «Windsor». Peluche saxony unie dans un choix de 24 superbes teintes. Convient pour toutes les pièces de votre demeure. À prix avantageux Eaton.

24⁹⁹ la v. car.

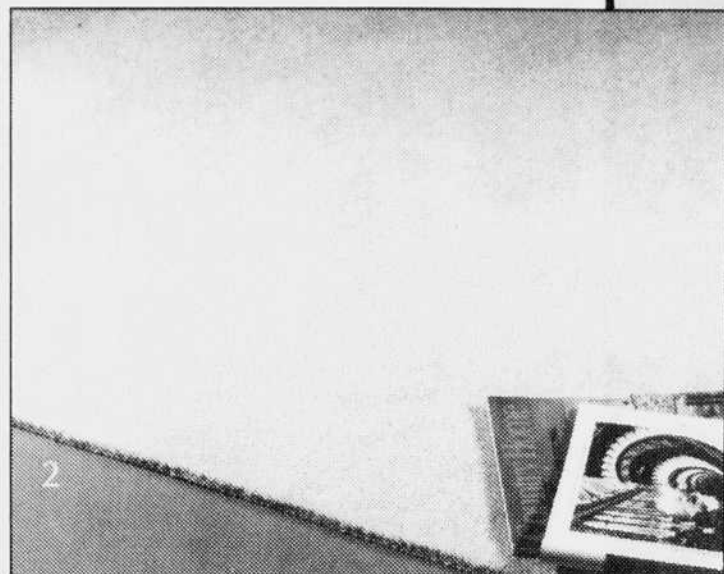
(29.89 le m. car.)

3. «Balmoral». Une élégante peluche très dense tout indiquée pour les endroits les plus passants de la maison. Gamme de 30 couleurs de décorateur. À prix avantageux Eaton.

32⁹⁹ la v. car.

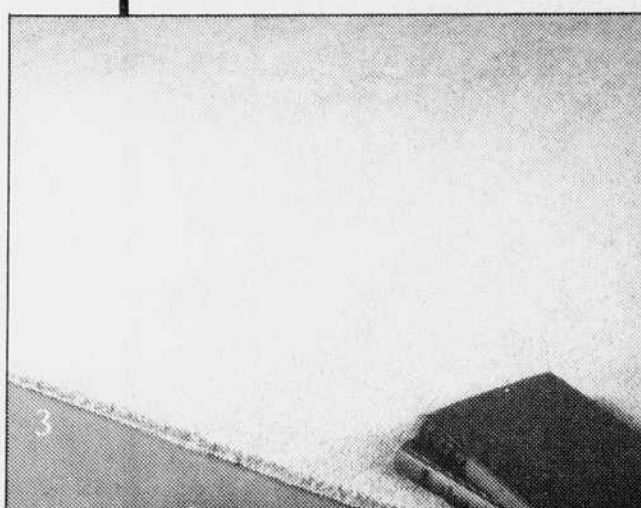
(39.46 le m. car.)

* Marque certifiée de E.I. du Pont de Nemours et compagnie.



**Service Eaton
d'achats de
moquette
à domicile**

Téléphonez au magasin
Eaton près de chez vous.



LE CHOIX
EATON



Un achat avantageux Eaton
27.99 la v. car.
«Fifth Avenue II»
en 16 teintes de décorateur

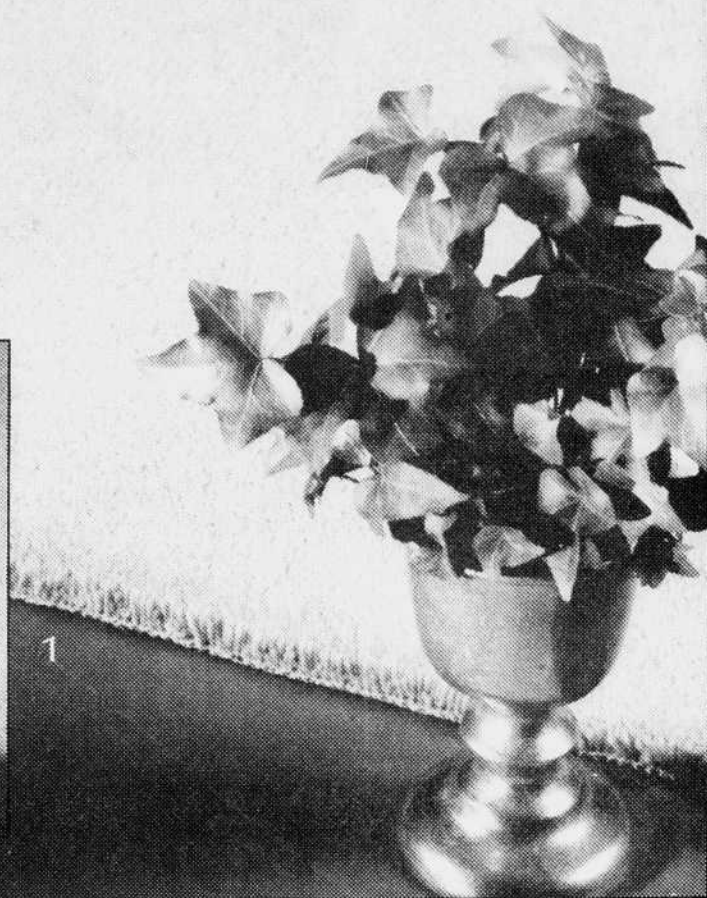
1. Cet achat avantageux Eaton de jour en jour vous offre un rapport qualité-prix de premier plan. Dense peluche saxony d'aspect luxueux conçue pour bien résister aux passages fréquents.

la v. car.

(33.48 le m. car.)

27⁹⁹

Eaton au Carrefour de l'Estrie. Rayon 272.



LA TAXE DE
7% SUR
LES
PRODUITS
ET SERVICES
SERA EN VIGUEUR
DÈS LE 1^{er} JANVIER 1991.

DE PLUS,
DÈS LE 1^{er} JANVIER 1991,
LA NOUVELLE
TAXE DE VENTE
DE
8% DU
QUÉBEC

S'APPLIQUERA À LA PLUPART
DES ARTICLES NON TAXÉS
AUPARAVANT TELS QUE
VÊTEMENTS, CHAUSSURES,
ACCESSOIRES MOISE, MEUBLES,
MATÉLAS, CUISINIÈRES,
REFRIGÉRATEURS, LINÈGE DE
MAISON, FILS, TISSUS, LIVRES,
PÉRIODIQUES, JOURNAUX,
FOURNITURES SCOLAIRES,
SAVONS ET AUTRES PRODUITS
NETTOYANTS.

Nos plus bas prix de l'année! «Ambassador» Simmons

EN RÉDUCTIONS



Si vous désirez passer de meilleures nuits de sommeil ou si vous avez besoin d'un lit d'appoint pour vos invités, profitez de cette offre pour vous procurer chez Eaton un ensemble de marque aussi réputée que Simmons.

Caractéristiques: • Ressorts «Adjusto-Rest» • Couches de rembourrage • Sommier assorti et plus!
Nos modèles de la gamme «Ambassador» présentent tous un excellent support et un confort de premier plan à prix des plus intéressants!

1. «Luxury Firm» ou «Orthopedic».

L'ens. 2 pièces

Une place..... **429⁹⁷**

Deux places..... **489⁹⁷**

Grand..... **549⁹⁷**

Très grand, l'ens. 3 pces **819⁹⁷**

2. «Elite».

Une place..... **469⁹⁷**

Deux places..... **529⁹⁷**

Grand..... **589⁹⁷**

Très grand, l'ens. 3 pces **869⁹⁷**

3. «Pillow Supreme».

Une place..... **529⁹⁷**

Deux places..... **619⁹⁷**

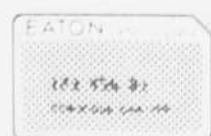
Grand..... **699⁹⁷**

Très grand, l'ens. 3 pces **929⁹⁷**

SUR COMMANDE

Matelas aussi vendus
séparément à prix réduits.

Eaton au Carrefour de l'Estrie. Rayon 271.



Credit accepté
avec
la carte Eaton



Les cartes American Express,
Visa et MasterCard
sont aussi acceptées

EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada

National

Les médias électroniques mettront sur pied leur propre tribunal déontologique

Norman DELISLE Québec (PC)

En dépit de l'existence du Conseil de presse, 125 stations privées de radio et de télévision du Québec vont mettre sur pied dès janvier 1991 leur propre tribunal déontologique appelé le Conseil canadien des normes de la radiodiffusion.

«Nous voulons gérer nous-mêmes nos relations avec nos auditeurs qui ont des plaintes à formuler», a indiqué hier Gilles Grégoire, président de l'Association des radiodiffuseurs de langue française et directeur général d'une station du réseau Quatre-Saisons. «Mais cette prise en charge de nos responsabilités déontologiques n'a pas été faite dans le dessein de nuire au Conseil de presse.»

M. Grégoire et deux de ses collègues, Bernard Montigny et Jean Fortier, témoignaient hier aux audiences que le Conseil de presse tenait sur son avenir.

Les propriétaires de stations privées de radio et de télévision estiment que la nomination de six «personnes responsables» au sein de ce Conseil des normes en assurera la crédibilité. Trois membres de ce Conseil des normes, y compris le président Claude Blain, représentent la direction des

entreprises et trois autres sont censés représenter le grand public.

Il n'est pas question que l'Association des radiodiffuseurs mette de côté son Conseil des normes, a précisé M. Grégoire.

«Notre propre Conseil n'est pas parfait. Mais il évoluera de façon intéressante et saura appliquer de plus en plus adéquatement nos codes de déontologie», a dit M. Grégoire.

Mais cette décision des propriétaires de stations privées n'est qu'une tentative de «noyer le poisson», a déclaré plus tard Jacques Guay, journaliste et professeur de journalisme à l'université Laval. M. Guay a fait un vibrant plaidoyer pour le maintien du Conseil de presse dans ses fonctions actuelles.

«Ce ne sont pas des comités internes d'entreprise ou des conseils de normes d'où sont exclus les journalistes qui pourront remplacer le Conseil de presse, a poursuivi M. Guay. De tels palliatifs n'auraient aucune autorité morale et empêcheraient toute réflexion collective sur l'information et son traitement.»

M. Guay a raconté que plusieurs médias électroniques «ne sont pas intéressés à l'information».

Ils ne font de l'information que parce qu'ils y sont obligés par le CRTC», a dit M. Guay.

Opération de renflouement d'un navire à l'île d'Anticosti

Port-Menier (PC)

Des équipes de spécialistes poursuivent leur travail pour renflouer le navire britannique Rio Oronoco, qui s'est échoué à l'île d'Anticosti à la mi-octobre.

En fin de semaine, on a vainement tenté de dégager le navire en le délestent d'une partie de sa cargaison de quelque 9000 tonnes d'asphalte liquide.

Il a été nécessaire de réchauffer l'asphalte pour le liquéfier avant de le transborder dans une barge.

Ces efforts ont cependant été vains

puisque le navire est demeuré échoué, même lors de la marée haute.

Un porte-parole de la garde-côtière, M. Donald Beaulieu, a déclaré que les équipes de sauvetage devaient composer avec des conditions atmosphériques difficiles et variables.

Des remorqueurs devaient de nouveau tenter de dégager le Rio Oronoco, hier, mais les vents qui atteignaient 65 km/h compliquaient les opérations.

Le navire de 6000 tonnes s'est échoué le 16 octobre à environ huit kilomètres à l'est de Port-Menier.

Cantel vous offre 720 minutes!

Abonnez-vous à Cantel d'ici le 30 novembre et Cantel ajoutera 360 minutes **gratuites*** aux 360 minutes déjà comprises dans son forfait annuel. Tous les détails chez votre représentant Cantel.

CANTEL

En action pour les gens qui bougent.SM

Agents Agréés Cantel

Sherbrooke
André Radio
(819) 563-9744

Avant-Garde CommTel
(819) 821-2996

King Cellulaire
(819) 822-4529

Les Franchises Pamalo Inc.
(819) 566-2722

Rock Forest
Boul. du Parc-Brise
(819) 864-7231

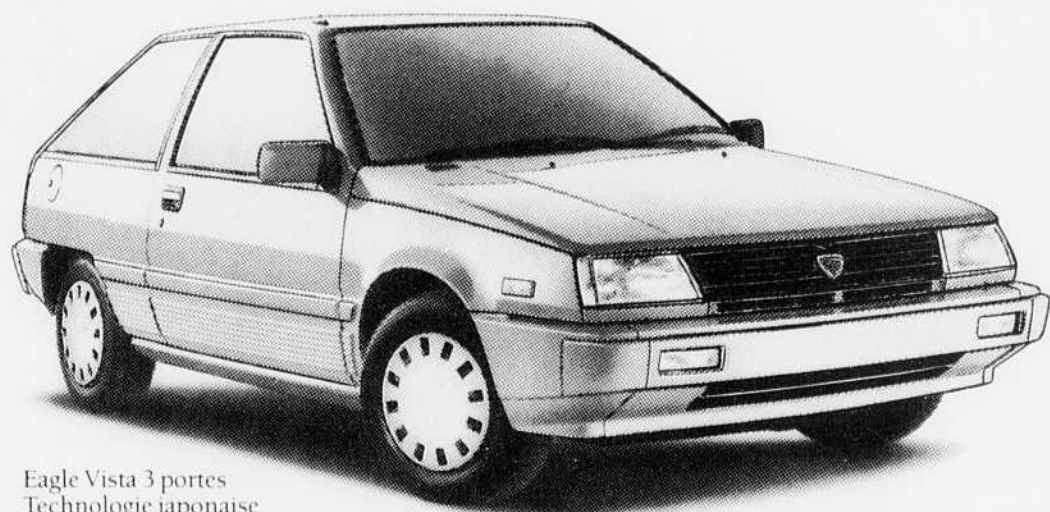
St-Élie d'Orford
Estrie-Com Inc.
(819) 564-1275

Associés Certifiés Cantel

Glenayre Page Cellulaire
(819) 820-0600

Également disponible chez vos dépositaires Radio Shack, dans les boutiques Aventure et dans les succursales de Lebeau Vitres d'Autos.

Bonnes nouvelles sur l'économie.



Eagle Vista 3 portes
Technologie japonaise
Bonne consommation



Familiale Eagle Vista
offerte en modèles traction avant ou 4RM

Voici de bonnes nouvelles sur l'économie pour une fois!

Chrysler Canada annonce son propre programme de «TPS»: Le Temps des Prix Spéciaux. Grâce à cette offre, vous n'avez plus de raison de retarder l'achat d'un véhicule Jeep ou Eagle neuf à cause des économies de la TPS proposée dont l'entrée en vigueur est présentement prévue pour le 1^{er} janvier 1991. Ce programme

Profitez des économies avant TPS aujourd'hui sur les leaders des prix Eagle.

offre aux clients des économies TPS calculées sur la base du prix moyen des véhicules par catégories.

Vous obtiendrez jusqu'à 600 \$ d'économies avant TPS sur une Vista *plus* une remise du fabricant ou le taux de crédit spécial de Chrysler Canada.

Venez voir votre concessionnaire Jeep et Eagle aujourd'hui. C'est ce que font tous ceux qui pensent économies.

JUSQU'À 600 \$ D'ÉCONOMIES TPS†

Plus

TAUX DE CRÉDIT SPÉCIAL*

OU

JUSQU'À 750 \$ DE REMISE*

* Ces offres sont mutuellement exclusives et s'appliquent aux achats pour usage personnel seulement. Voir un concessionnaire pour les détails. Les transactions sont soumises à l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée à l'achat et à la livraison d'un véhicule à partir des stocks d'un concessionnaire Chrysler Canada Ltée entre le 1^{er} octobre 1990 et la date à laquelle Chrysler Canada Ltée mettra fin au programme. L'offre de financement exclut les flottes et les véhicules loués au détail. Ces offres annulent et remplacent toutes les autres offres annoncées précédemment et ne peuvent être combinées. L'acheteur doit payer les frais de transport, d'immatriculation, les taxes et les autres frais tels que l'assurance et l'enregistrement. Les véhicules loués au détail donnent droit aux remises en argent seulement. Voir un concessionnaire pour les détails. Les remises, qui varient selon le modèle, sont offertes en remplacement des offres de crédit spécial pendant une durée limitée. *Les économies TPS varient selon le modèle. L'achat et la livraison du véhicule à partir du stock existant d'un concessionnaire doivent être effectués entre le 1^{er} octobre 1990 et la date à laquelle Chrysler Canada Ltée mettra fin au programme. Cette offre annule et remplace tous les autres programmes annoncés précédemment et ne peut être combinée avec aucune autre offre ou d'autres offres alternatives présentement en vigueur. Les véhicules de location au détail sont admissibles. Voir un concessionnaire pour les détails.

Les Automobiles Gro-Lo Inc.
621, route 143
Windsor, Québec (819) 845-2703

Auto Carrefour Sherbrooke Inc.
1000, rue King Est
Sherbrooke, Québec (819) 563-3757

M. Robert Auto Inc.
Routes 141 et 147, C.P. 51
Coaticook, Québec (819) 849-2731

A. Pomerleau & Fils Inc.
262, rue Hatley Ouest
Magog, Québec (819) 843-4221





Confort au foyer

LE CONFORT À L'ANNÉE AVEC UNE ÉQUIPE D'EXPÉRIENCE



«Soyez assurés que nous sommes toujours prêts à répondre à vos besoins. La gamme de services que nous vous offrons témoigne de l'importance que nous accordons au confort de tous nos clients, et ce, à des prix concurrentiels». Mme Gisèle Provencher, directrice de bureau et directrice administrative et M. Jean-Yves Labelle, directeur des ventes et exploitation.



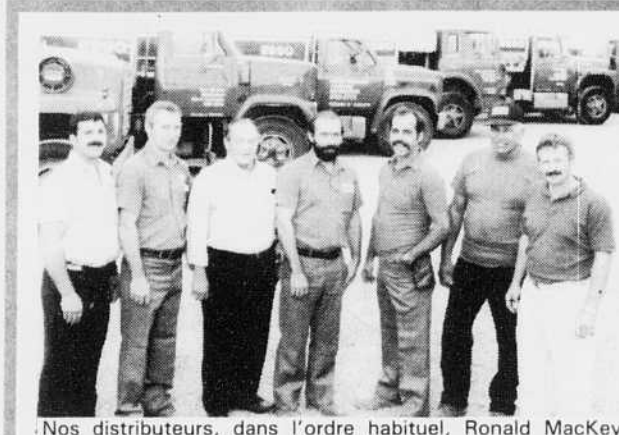
«N'hésitez pas à consulter notre service à la clientèle. Il est là pour répondre à vos besoins». De gauche à droite, Gaston Fontaine, Patrick Mongeau, André Routhier, Francine Plante, Denis Roy, Nicole Lafrenière, Gilles St-Sauveur. À l'avant, Francine Lafaille et Danielle Roberge.



Nos représentants, dans l'ordre habituel, Albert Morin et Raymond Bouchard. Notre conseiller technique en chauffage, Henri Deacon et le représentant Essotech, Réal Éthier.



Nos techniciens en chauffage, de gauche à droite, Edmond Jubinville, Yvon Gadbois, Émile Tremblay. N'apparaît pas sur la photo André Vachon.



Nos distributeurs, dans l'ordre habituel, Ronald MacKey, Pierre Chouinard, Roger Bérubé, André Vallières, Pierre Robidoux, Normand Prince, Raymond Martin. N'apparaissent pas sur la photo Bill et Walter Stevens.

LE SERVICE INCOMPARABLE

7 JOURS/SEMAINE
24 HEURES/JOUR

Un plan de location sans pareil

Esso vous offre le moyen le plus avantageux de profiter d'une fournaise ou d'une chaudière à la fine pointe de la technologie en matière de chauffage: le Plan de location Confort au foyer. Améliorer l'efficacité de votre système vous permettra d'effectuer des économies substantielles sur votre facture de mazout. Jusqu'à 24% dans certains cas! De plus, vous profiterez — durant toute la durée de la location — du Plan de protection Confort au Foyer sur l'ensemble de votre système.

Et, au bout de cinq ans, devenez propriétaire de votre équipement pour 1,00\$ taxe incluse.

FOURNAISE À AIR PULSÉ

Capacité: jusqu'à 112 000 BTU
(Taxe incluse)
Durée du contrat: 60 mois
* Installation ordinaire

39⁹⁵
par mois *

CHAUDIÈRE

Capacité: jusqu'à 121 000 BTU
(Taxe incluse)
Durée du contrat: 60 mois

46⁹⁵
par mois *



- Livraison automatique de mazout;
- Programme de paiements égaux;
- Plan de protection et d'entretien;
- Service de dépannage 24 heures;
- Gamme complète d'équipement de chauffage, de climatisation et de contrôle de qualité d'air;
- Plan de location et de financement.



Confort au foyer

803 KING EST (2e étage)

569-9744



Nous sommes fiers d'être le fournisseur d'équipements de chauffage au mazout pour le Centre du confort ESSO.

Fabriqués à Sherbrooke.

Deltson

3400
Bou. Industriel
Sherbrooke
(Québec)
J1L 1V9

